



**LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE
(GROUPE C/ 1^{ER} JOURNÉE)
LE CRB RATE LE
COCHE FACE À
ORLANDO PIRATES**

P.12



**DE LOURDES ACCUSATIONS
PORTÉES À SON ENCONTRE
KHEIREDDINE ZETCHI
PLACÉ EN DÉTENTION
PROVISOIRE**

P.16

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 // N°957 // PRIX 20 DA

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN
CESSEZ-LE-FEU AU LIBAN

**LIESSE AU LIBAN
ET CRISPATIONS
EN ISRAËL**

P.3



ATTAF MULTIPLIE LES RENCONTRES AU
PORTUGAL

**UNE DIPLOMATIE
SUR TOUS LES FRONTS**

P.4



SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI

**LE CNASPS À
LA 48^E CONFÉRENCE
EUCOCO À
LISBONNE**

P.5



VASTE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT À
SONATRACH

**SMAÏN ALATOU
DONNE DES DÉTAILS**

P.7



DANS UN MESSAGE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE SOULIGNE « L'IMPÉRATIF DE DEMANDER DES COMPTES À L'OCCUPANT »

Le chef de l'Etat a relevé que « la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien intervient cette année dans une conjoncture particulière, marquée par l'agression brutale de l'occupation israélienne contre le peuple palestinien sans défense, particulièrement dans la bande de Ghaza, une agression qui a entamé sa deuxième année face à l'infâme incapacité internationale à mettre fin à ses conséquences atroces ».

Lire en page 3



L'ALGÉRIE QUI DÉRANGE

QUELQUES RÉPONSES AUX PLUMES DE L'IMPOSTURE

Des textes anciens, écrits par des aventuriers, des historiens et même, paraît-il, de Cervantes sous la plume de Fray Diego de Haedo, prétendument abbé de Fromesta, seront exposés ici pour montrer que ni Oran ni Mascara, fief de l'Emir Abdelkader, fondateur de l'état algérien et premier résistant contre la colonisation française, ou une quelconque partie du territoire algérien n'ont, à aucun moment de l'histoire plusieurs fois millénaire de ce pays, appartenu au Makhzen marocain.

P.2

L'ALGÉRIE QUI DÉRANGE

Quelques réponses aux plumes de l'imposture

Dans ce document écrit à la hâte, nous allons revenir sur certaines périodes historiques de l'Algérie et rappeler certains événements ayant une relation directe avec la fallacieuse assertion d'un écrivain nommé Boualem Sansal selon lequel l'Algérie n'existait pas avant l'arrivée des Français, et que "tout l'ouest algérien appartenait au Maroc" et que la France avait rajouté à l'Algérie qu'elle avait colonisée par trahison.

Merouane Korso

Le document qui suit aborde des événements historiques, connus et documentés, qui montrent qu'à n'importe quel moment de l'Histoire du Maghreb, une quelconque partie du territoire algérien appartenait au Maroc. Des textes anciens, écrits par des aventuriers, des historiens et même, paraît-il, de Cervantes sous la plume de Fray Diego de Haedo, prétendument abbé de Fromesta, seront exposés ici pour montrer que ni Oran ni Mascara, fief de l'Emir Abdelkader, fondateur de l'état algérien et premier résistant contre

la colonisation française, ou une quelconque partie du territoire algérien n'a, à aucun moment de l'histoire plusieurs fois millénaire de ce pays, appartenu au Makhzen marocain. Certains se poseront la question de savoir s'il fallait, oui ou non, répondre aux graves propos, dénués de tout fondement historique, de Boualem Sansal dans une interview à un média français d'extrême droite, à la mi-novembre 2024. Répondre, ne pas répondre ? Fallait-il se taire et laisser faire, laisser enfler l'imposture et les mensonges irresponsables d'un romancier tombé dans les troubles névro-

tiques d'une histoire de l'Algérie que beaucoup voudraient réécrire, pour non pas la falsifier, non, mais la réécrire. Ce qui est, admettons-le, grave. Dangereux et potentiellement belliqueux envers une nation qui a toujours lutté pour affirmer son identité, son histoire. Même au plus fort d'une des plus sangnaines colonisations que l'humanité a connue; et ce ne sont pas les enfumades du Dahra, exécutées par notamment Saint-Arnaud, que Victor Hugo avait surnommé le Chacal pour les milliers d'assassinats d'Algériens, ou les massacres du 8 mai 1945 qui contrediraient l'Histoire

de ce pays meurtri. «Quand la France a colonisé l'Algérie, toute la partie ouest de l'Algérie faisait partie du Maroc : Tlemcen, Oran et même jusqu'à Mascara. Toute cette région faisait partie du royaume». Ce sont là les mots de Boualem Sansal dans un entretien avec un journaliste du média d'extrême droite Frontières. Des propos d'une extrême gravité politique, qui ont blessé les Algériens, et d'une préoccupante désobéissance envers un pays qui a repris sa liberté et l'indépendance de son peuple les armes à la main. Les paroles de Sansal sont-elles irréflechies ou bien une énième pro-

vocation de l'Algérie ? A-t-il exécuté un contrat, lui qui s'est affiché devant le mur des lamentations à Al Qods occupé portant la kippa, le signe distinctif d'un juif ? Pour notre part, nous allons simplement, au titre du débat intellectuel, littéraire ou historique, peu importe, rappeler certains événements importants, pour la plupart oubliés ou ignorés, vécus par les Algériens entre les 15ème et 18ème siècles. Bien avant la colonisation de l'Algérie, au moment où la France jouait des coudes pour négocier des accords commerciaux avec Alger.

M.K.

L'HISTOIRE EST UNE MATIÈRE SPLENDIDE À ENSEIGNER ET À APPRENDRE

Déjà, au temps de Hadj Ahmed Chabane

Vers la fin du 16ème siècle et début du 17ème siècle, bien longtemps après le roi Almohade Abdelmoumen Ibn Ali, un sultan marocain fait le projet de lever des troupes et aller conquérir ce qui était à cette époque, la Régence d'Alger. Venant d'un Sultan alaouite, cette idée est tout simplement un projet de conquête et d'invasion d'un territoire ami, l'Algérie, El Djazaïr. Mais, le sultan marocain Ismail Ben Cherif oublie qu'à Alger, on rend coup pour coup, et souvent la loi du Talion. A Alger, il y avait le dey Hadj Ahmed Chabane (1688-1695) qui a eu vent du projet du sultan de Fès. Chabane, grand stratège militaire, organise avec succès deux grandes campagnes contre le Maroc en 1691 et la Tunisie en 1694. A peine élevé au rang de Dey, il part à la rencontre du sultan alaouite Ismail ben Cherif qui voulait alors profiter de la désorganisation à Alger pour attaquer le pays et étendre son royaume en s'emparant notamment de Tlemcen. Les deux armées se rencontrent une première fois durant la bataille de la Moulouya en 1691, lors de laquelle Ismail Ben Cherif est défait par Chabane qui continue sa marche vers Fès, où il rencontre de nouveau le souverain alaouite à la tête d'une nouvelle armée. Une bataille manque de peu de se déclencher mais Ismail ben Cherif offre sa soumission. Chabane lui fait payer un tribut annuel et

rentre à Alger. Puis, en 1693, Moulay Ismaïl attaque de nouveau Oran, mais la ville résiste à deux tentatives qui sont repoussées les unes après les autres, poussant l'envahisseur marocain à battre en retraite. Au printemps 1701, le même Sultan marocain récidive et lance une autre expédition militaire contre la régence d'Alger. Les forces marocaines s'avancent jusqu'à la vallée du Cheliff, avant d'être interceptées par les troupes envoyées d'Alger sur la Chediouia. Avec une troupe estimée entre 10 000 et 12 000 hommes, les forces de la Régence d'Alger réussissent à repousser les 60 000 soldats de l'armée marocaine, qui subit une lourde défaite. Le sultan Ismaïl, blessé, réussit à s'échapper de justesse. 3 000 têtes de soldats et 50 têtes de chefs marocains sont ramenées à Alger. Le sultan Ismaïl ne reviendra plus en Algérie. Les chroniqueurs français donnent une version singulière, à l'état brut, avec les expressions de l'époque, sur les deux batailles menées par le dey d'Alger Chabane contre les troupes marocaines lancées par le sultan Ismaïl pour envahir la Régence; et ne manquent pas de rappeler que leurs ennemis, Anglais et Hollandais, avaient fait le projet de s'allier avec le Maroc pour contrer la France, qui veut se rapprocher de la Régence : "Les Anglais et les Hollandais, voyant

qu'il n'y avait rien à attendre de Chaban, s'efforcèrent de causer sa chute et firent des propositions amies à l'empereur du Maroc Moulay Ismael, qui rêvait depuis longtemps la conquête de l'Algérie. Ce souverain assembla une première armée de vingt-deux milles hommes et s'avança vers la frontière orientale. Mais Chaban était un prince guerrier. Bien qu'une grande partie de ses forces fût occupée en ce moment par la lutte qu'il soutenait contre Tunis, il réunit à la hâte treize mille hommes de bonnes troupes, alors que celles de son adversaire n'étaient que des hordes indisciplinées, et se porta à la rencontre des Marocains. Il les atteignit, le 4 juillet 1692, sur la rive gauche de la Moulouia, les culbuta, les mit en déroute, et les poursuivit, l'épée aux reins, sur la route de Fez. Il avait déjà dépassé Tega, et n'était plus qu'à quelques lieues de la capitale, lorsqu'il se trouva en face de Moulay Ismael, qui l'attendait avec une deuxième armée de quarante mille hommes. La lutte allait s'engager lorsque les marabouts des deux camps intervinrent, faisant honte aux musulmans de s'égorger entre eux, au lieu de réunir leurs armes contre les Chrétiens d'Oran et de Ceuta. Leur voix fut d'autant plus volontiers écoutée que les Marocains n'avaient pas le moindre désir de combattre; un accord intervint, et l'Empereur

s'engagea à licencier ses troupes et à respecter dorénavant les frontières de la Régence.

Il se présenta devant Chaban, nous dit l'historien Sander-Rang, les mains liées, se prosterna devant lui, baisant trois fois la terre, et lui disant ces mots : «Tu es le couteau, et je suis la chair que tu peux couper». La paix conclue, Chabane revint à Alger chargé de butin, et recevant tout le long de la route les hommages dus au vainqueur. Ces énièmes batailles entre les armées algériennes et marocaines interviennent dans le sillage des conflits armés nés de la lente agonie des dynasties berbères marocaines, incapables de chasser les Espagnols, qui avaient pris pied à Ceuta, Melilla et Tétouan, contrairement aux Algériens qui avaient mis fin à la présence espagnole sur leur sol. Tant à Bougie, Alger qu'à Oran. Le 30 juin 1775, l'Espagne tente une seconde invasion d'Alger, et sa flotte mouille près de l'oued El Harrach. Le dey d'Alger Mohamed Ben Othmane, averti de ce projet, s'est entouré des dey de Constantine Salah Bey, Khaznadj du Titter et Ibrahim Bey, dey de l'ouest qui envoie son khalifa Ahmed El Kébir. Les espagnols sont une fois encore battus et rentrent défaits, avec d'importantes pertes humaines et matérielles, à Valence.

M.K.

Le caractère belliqueux du Maroc envers l'Algérie

Le 27 février 1792 a été un moment important pour l'Algérie avec la libération de la ville d'Oran après un long siège du Bey de Mascara Mohamed Benothmane El Kebir. Le coup d'éclat du Bey de Mascara avait mis fin à la présence espagnole en Algérie. Quant aux Français, qui rêvaient déjà, au temps de Napoléon Bonaparte de conquérir l'Algérie pour se débarrasser de la menace des Algériens contre leur commerce en Méditerranée et s'emparer du trésor de la Régence, ils prennent pied en 1830 en Algérie. Quelques années après le début de l'occupation française, la résistance des Algériens s'organise, notamment sous la férule de l'Emir Abdelkader. Une fois encore, le royaume alaouite va se distinguer par une position pour le moins étonnante. Contrairement aux tribus berbères marocaines dont les Beni Iznassen, qui, elles, ont soutenu l'Emir Abdelkader dans son mouvement de résistance contre la colonisation française, le sultan

Abderrahmane va alors provoquer un immense désespoir, une cruelle désillusion, une trahison pour beaucoup à ce moment-là, des deux côtés de la Moulouya. Ce fait historique, documenté, sera un fâcheux précédent, même si des conspirations makhzéniennes ont de tout temps existé contre l'Algérie, le cas du sultan Ismaïl Ben Cherif étant un parfait exemple. Ces deux cas historiques du caractère belliqueux du Maroc envers l'Algérie ne sont pas, hélas, les seuls à relever dans cette désespérante haine que le Makhzen a eue de tout temps contre son voisin de l'est. La Régence d'Alger, au plus fort de sa puissance, se faisait payer un droit de passage annuel par les Etats-Unis, la Hollande, l'Espagne, le Danemark, les comtés de Prusse, la Suède. Avant de tomber par trahison et de sombrer dans la colonisation française, l'Algérie était une nation et un pavillon maritime respecté et craint autant en Europe qu'en Amérique. Pour

cela, il suffit juste de rappeler qu'après l'indépendance des Etats-Unis, Washington et Alger ont signé un traité de paix et d'amitié, dont un avenant sera paraphé le 5 septembre 1795 à Alger puis de nouveau le 3 janvier 1797. Le traité est ratifié à l'unanimité par le sénat américain début juin puis signé par John Adams second président américain, et paraît au Journal Officiel de l'époque, le Philadelphia Gazette, le 17 juin 1797. En 1789, Alger, alors sous la direction du Dey Hadj Hassan, conclut un accord commercial avec la France pour la fourniture de blé. En 1800, une dizaine d'années après la révolution française et l'avènement de Bonaparte Napoléon comme 1er consul de France, Paris commande une importante cargaison de blé à l'Algérie pour sa campagne d'Egypte, mais ne paie pas ses achats auprès des négociants d'Alger. En 1802, excédé par les corsaires de la Régence, Bonaparte, qui a déjà un accord de paix et d'amitié avec la Sublime Porte,

se plaint au sultan à Istanbul, qui envoie alors une délégation de dignitaires pour faire respecter cet accord par la Régence d'Alger. Le grand Napoléon Bonaparte qui en appelle à l'autorité du sultan ottoman pour que des navires de commerce ne soient pas attaqués par les corsaires algérois ? La suite des trahisons envers l'Algérie va s'accélérer : en 1808 Bonaparte envoie à Alger un espion nommé Boutin, qui établit entre mai et juillet de la même année les plans d'invasion d'Alger. Le 27 août 1816, une flotte européenne sous la conduite de Lord Exmouth vient aux portes d'Alger et bombarde la ville. En 1827, la bataille de Navarin est un désastre et Alger perd sa flotte. Le 14 juin 1830, l'armée française débarque à Alger. Le 5 juillet 1962, l'Algérie reprend sa souveraineté, une date historique qui coïncide avec les premières attaques, politiques, militaires et diplomatiques du Makhzen. Souvent à travers des plumes achetées au rabais....

M.K.

DANS UN MESSAGE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Le président Tebboune souligne «l'impératif de demander des comptes à l'occupant»

Le chef de l'Etat a relevé que «la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien intervient cette année dans une conjoncture particulière, marquée par l'agression brutale de l'occupation israélienne contre le peuple palestinien sans défense, particulièrement dans la bande de Ghaza, une agression qui a entamé sa deuxième année face à l'infâme incapacité internationale à mettre fin à ses conséquences atroces»...

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été célébrée, hier, à Alger, en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, M. Laïd Rebiga, qui a lu un message du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à cette occasion. Le chef de l'Etat y réaffirme «le soutien constant et indéfectible de l'Algérie au peuple palestinien dans sa lutte légitime pour arracher son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant et souverain sur les frontières du 4 juin 1967 avec El Qods pour capitale, conformément aux décisions de la légalité internationale». Le président Tebboune a souligné «l'impératif de demander des comptes à l'occupant pour les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'il continue de commettre contre le peuple palestinien». Et de poursuivre : «la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien intervient cette année dans une conjoncture particulière, marquée par l'agression brutale de l'occupation israélienne contre le peuple palestinien sans défense, particulièrement dans la bande de Ghaza, une agression qui a entamé sa



deuxième année face à l'infâme incapacité internationale à mettre fin à ses conséquences atroces à travers lesquelles l'occupant israélien piétine toutes les chartes et règles». Le chef de l'Etat a ajouté : « devant l'ampleur de ces sacrifices, nous ne pouvons que nous incliner avec déférence et admiration devant ce peuple combattant qui mérite un soulèvement décisif de l'ensemble de la communauté internationale pour le soustraire aux plans de génocide que l'occupant, avec toute sa tyrannie, met en œuvre aujourd'hui à Ghaza ». « En tant que partisans d'une paix juste, dit-il, il nous incombe d'unir nos efforts, de rassembler nos forces et de nous montrer plus déterminés que jamais pour permettre au peuple palestinien d'accéder à la réalité espérée,

pleinement garantie par les lois et la légalité internationale, une réalité inaliénable et imprescriptible, tel que décrété par la Cour internationale de justice (CIJ) dans son avis rendu le 19 juillet 2024 et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution ES-10/24 ». Le président Tebboune a expliqué que « le coût du silence et de l'inaction face à la tragédie palestinienne qui se déroule devant nous est exorbitant, et il le sera davantage encore demain et que l'incapacité de la communauté internationale à imposer les décisions de la légalité internationale à l'occupant israélien ne menace pas uniquement les bases d'un ordre international conçu par de sages fondateurs et consolidé par les générations successives, mais contribue aussi à

l'avènement d'un ordre anarchique entièrement soumis à la logique de la force et annihilant toute forme de justice et de droit ». Organisée par l'ambassade de l'Etat de Palestine, en collaboration avec la Représentation des Nations Unies en Algérie, la cérémonie s'est déroulée en présence de représentants du corps diplomatique accrédité en Algérie, de membres du Parlement, de représentants des corps constitués, de présidents et membres de partis politiques et de représentants d'associations, de syndicats et de la société civile. Lors de son allocution devant les magistrats à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 2024-2025, le chef de l'Etat avait rappelé que «l'Algérie n'a jamais cessé, depuis son accession au Conseil de sécurité en qualité de membre non permanent, de préconiser des sanctions contre l'entité sioniste et l'arrêt du génocide qui a fait plus de 44 000 victimes, dont une majorité de femmes et d'enfants, à Ghaza». Il a rappelé également qu'il y a une année «devant cette salle, nous avons appelé les personnes libres du monde entier à s'engager dans une action contre la boucherie dont est victime le peuple palestinien à Ghaza. Y.B

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN Cessez-le-feu AU LIBAN

Liesse au Liban et crispations en Israël

Boualem B

Après plusieurs mois d'hostilités et deux mois de guerre ouverte, un accord de cessez-le-feu a été conclu ce mercredi entre le Liban et l'occupation israélienne grâce aux tractions de plusieurs semaines menées par les Etats-Unis et la France. Entré en vigueur à 4 heures du matin, heure de Beyrouth, cet accord de cessez-le-feu prévoit, entre autres, selon des médias libanais et hébreux, l'arrêt des combats et le retrait progressif dans un délai ne dépassant pas les 60 jours, des troupes israéliennes du sud du Liban où elles sont entrées à partir du 1 octobre dernier. L'adhésion du Liban et d'Israël à la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU est également incluse dans cet accord salué par le président américain, Joe Biden, et le président français, Emmanuel Macron ainsi que par de nombreux autres gouvernements. Même si l'objectif premier de cet accord auquel ont travaillé d'arrache-pied, les Américains et les Français est de permettre à Netanyahu de concentrer davantage ses efforts sur Gaza et la Cisjordanie dans l'intention de changer les équations politiques au

Moyen-Orient, il a suscité pas mal de réactions scandalisées parmi les Israéliens. Contrairement à Netanyahu qui a crié «Victoire !» en concluant cet accord, c'est la frustration et la fureur parmi les colons du nord et l'élite politique israélienne ! Les chefs des colonies du nord ont considéré cet accord comme «une capitulation et un lever de drapeau blanc». Pour l'ancien Premier ministre israélien Naftali Bennett, il s'agit d'un «échec total sur le plan de la sécurité et de la diplomatie». Amir Bukhbut, un analyste militaire s'est interrogé de son côté : «Je ne sais pas où Netanyahu a trouvé le terme «victoire» en ce qui concerne le Liban !». L'enquête menée par la chaîne 12 israélienne sur l'accord avec le Liban, conclut que 69 % des personnes interrogées ne croient pas qu'Israël ait gagné la guerre contre le Hezbollah. Si du côté israélien, c'est la frustration, le scepticisme et même la colère, du côté libanais, c'est l'explosion de joie, des scènes de liesse et le retour en masse malgré les avertissements de l'occupation des personnes déplacées du sud vers leurs régions, villes et villages. Dans des déclarations à des médias, des déplacés libanais rentrant chez eux ont

dit : «Nous avons gagné grâce à notre détermination, notre fermeté et notre résistance.» « L'ennemi a parié sur les conflits entre les communautés et la guerre civile au Liban, mais il a échoué.» ont-ils ajouté en insistant sur le fait que «les colons du nord de la Palestine occupée ne sont pas revenus alors que les habitants du sud, de la plaine de la Bekaa et des banlieues sud sont revenus». A noter enfin que des médias israéliens, à l'exemple de Haaretz, sont favorables à cet accord et appellent tout le monde à le bénir et à faire triompher la paix. Mieux, ils attendent à ce que cet accord débouche sur la fin de la guerre dans la bande de Gaza. A signaler par ailleurs que quelques heures après l'annonce du cessez-le-feu entre Israël et le Hezbollah, les villes de Kafr Kila et de Khiam ont été la cible de bombardements d'artillerie de l'occupation israélienne. Trois chars Merkava ont également franchi la Porte de Fatima au niveau du mur de séparation dans la ville de Kafr Kila, en direction de la région de Tal Nahas. C'est dire, la fragilité de cet accord !

B.B.

Le PM exhorte au retrait de l'entité Sioniste des territoires libanais

Le Premier ministre libanais, Najib Mikati, a exhorté l'entité sioniste à se retirer des territoires libanais qu'elle occupe, et ce conformément à l'accord de cessez-le-feu entré en vigueur tôt hier au Liban, après plus d'un an d'agression sioniste barbare contre ce pays. Dans un discours télévisé prononcé à l'issue d'une réunion ministérielle au premier jour du cessez-le-feu, M. Mikati a déclaré que son gouvernement s'engageait à mettre en œuvre la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans toutes ses dispositions, ajoutant que l'armée va renforcer sa présence dans le sud du Liban.

Adoptée en 2006, la résolution prévoit le retrait des forces d'occupation sioniste, ainsi que le renforcement du déploiement de l'armée libanaise au sud du fleuve Litani. M. Mikati a martelé que le Liban tenait à préserver sa souveraineté sur mer, sur terre et dans les airs, réfutant toute violation éventuelle. «J'exige également que l'ennemi (sioniste) s'engage pleinement à respecter la résolution sur le cessez-le-feu, qu'il se retire de toutes les zones et de tous les sites qu'il occupe et qu'il applique intégralement la résolution 1701», a-t-il dit, rendant par ailleurs hommage à l'armée libanaise et aux personnels de santé pour leurs efforts. «Le Liban mérite tous nos efforts, notre patience et notre foi et demain sera radieux et plein d'espoir et de solidarité pour tout son peuple», a poursuivi le Premier ministre libanais. L'accord de cessez-le-feu prévoit que l'armée libanaise reprenne le contrôle de son territoire au cours des 60 prochains jours, l'entité sioniste se retirant progressivement et les civils retournant chez eux.

L'Algérie présente ses condoléances suite au décès de l'avocat Gilles Devers

L'Algérie a présenté, mercredi, ses sincères condoléances et exprimé sa profonde compassion à la famille de l'avocat français Gilles Devers, décédé mardi à l'âge de 68 ans. «Suite au décès de l'avocat français Gilles Devers, qui a consacré sa vie professionnelle à la défense des droits des peuples opprimés, l'Algérie présente ses sincères condoléances et exprime sa profonde compassion à la famille du défunt, à ses proches ainsi qu'à tous les défenseurs des causes justes de par le monde», indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

«Avec la disparition de Maître Gilles Devers, la scène juridique internationale perd un avocat hors pair qui excellait dans la défense des causes de libération et d'émancipation devant les juridictions nationales et internationales, contribuant, jusqu'aux derniers jours de sa vie, à la réalisation de plusieurs victoires juridiques historiques en faveur des causes palestinienne et sahraouie», ajoute la même source.

ATTAF MULTIPLIE LES RENCONTRES AU PORTUGAL

Une diplomatie sur tous les fronts

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a eu, hier à Cascais (Portugal), des rencontres bilatérales avec les ministres des Affaires étrangères de nombre de pays frères, et ce, en marge de sa participation aux travaux du deuxième jour de la 10e session du Forum de l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC), indique un communiqué du ministère.

M. Attaf s'est ainsi entretenu avec le ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie, M. Hakan Fidan, le ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Abbas Araghchi, le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger de la République tunisienne, M. Mohamed Ali Nafti, et le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur de la République togolaise, M. Robert Dussey. Lors de leurs entretiens, M. Attaf et son homologue turc se sont félicités du "niveau exceptionnel atteint par les relations bilatérales dans le domaine économique, qu'il s'agisse de volume des échanges commerciaux ou des investissements turcs en Algérie", selon le

communiqué. Les deux parties ont également souligné "la nécessité d'intensifier les efforts communs pour atteindre les objectifs tracés par les dirigeants des deux pays, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et son frère le président Recep Tayyip Erdogan", ajoute la même source. Les deux ministres se sont également "concertés sur les développements de la situation au Moyen-Orient et dans la région sahélo-saharienne". La rencontre de M. Attaf avec son homologue iranien a permis de "passer en revue l'état des relations de coopération entre les deux pays" et d'"examiner les moyens de les hisser à des niveaux supérieurs". Les deux responsables ont aussi discuté des "perspectives de poursuite des efforts dans le cadre du



groupe arabo-musulman en vue d'intensifier les pressions sur l'entité sioniste pour l'amener à cesser son agression et son escalade au Moyen-Orient", souligne le communiqué. Les entretiens entre M. Attaf et son homologue tunisien ont, quant à eux, porté sur "les moyens de promouvoir et d'étendre la coopération bilatérale à de plus larges

perspectives, en accord avec l'engagement commun des dirigeants des deux pays, le Président Abdelmadjid Tebboune et son frère le Président Kaïs Saïed, et conformément à leurs orientations visant à conférer un caractère stratégique aux relations algéro-tunisiennes". Le ministre d'Etat a, par ailleurs, procédé à un échange de vues et

d'analyses avec son homologue togolais concernant "la situation prévalant dans la région sahélo-saharienne" et examiné avec lui "les perspectives de coordination pour contribuer au renforcement des fondements de la paix, de la sécurité et du développement dans cet espace", conclut le communiqué.

Y.B/APS

ÉNERGIE, MINES ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Alger et le Caire explorent les voies et moyens pour renforcer la coopération

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, a reçu hier, une délégation de la société égyptienne "Arab Contractors", conduite par le vice-président du conseil d'administration de la société, El Sayed Abdel Khalek Al Wazer, avec laquelle il a examiné les opportunités de renforcer la coopération bilatérale, indique un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre qui s'est déroulée en présence de l'ambassadeur d'Egypte à Alger, Mokhtar Gamil Tawfik Warida, et de plusieurs cadres du ministère, "les deux parties ont abordé les moyens de consolider les relations de coopération entre l'Algérie et l'Egypte, dans les domaines de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables, conformément aux orientations des dirigeants des deux pays, visant à renforcer les liens de fraternité et de partenariat mutuel", précise le communiqué. Les deux parties ont exploré les perspectives de développement de ces relations, en exécution des conclusions

de la visite de travail et de fraternité effectuée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en République arabe d'Egypte, en octobre dernier. Les entretiens ont également porté sur les opportunités de coopération et d'investissement entre les sociétés algériennes et égyptiennes, notamment celles du secteur, telles que "Sonatrach, Sonelgaz, et Sonarem. Les domaines abordés incluent l'industrie

pétrolière et gazière, le développement des champs, la réalisation des infrastructures de base pour les hydrocarbures, la construction de centrales de production, de transformation, et de transport de l'électricité, et la réalisation de projets de valorisation des ressources minières en Algérie". A cette occasion, M. Arkab a présenté un exposé détaillé sur les programmes et les projets actuels et futurs dans le secteur de

l'énergie, des mines et des énergies renouvelables, exprimant son ambition de concrétiser des projets communs entre les entreprises algérienne et "Arab Contractors". Il a affirmé que ces projets "doivent reposer sur des bases économiques solides et un partenariat fondé sur des intérêts communs, conformément au principe gagnant-gagnant", selon le communiqué. De son côté, la délégation égyptienne a salué les "relations historiques exceptionnelles" qui unissent les deux pays et exprimé son appréciation pour les progrès réalisés par les sociétés égyptiennes opérant en Algérie telles que "Petrojet" et "Elsewedy Electric". L'ambassadeur égyptien a réitéré, pour sa part, "l'intérêt de l'Egypte à consolider la coopération avec l'Algérie, notamment dans les domaines de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables, ainsi que l'importance d'intensifier les consultations économiques et les échanges d'expertises entre les deux pays frères", conclut le communiqué.

APN : séance plénière aujourd'hui consacrée aux questions orales

L'Assemblée populaire nationale (APN) tiendra, aujourd'hui, une séance plénière consacrée aux questions orales adressées à plusieurs membres du Gouvernement, a indiqué mercredi un communiqué de l'APN. Ces questions orales concernent les secteurs de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, des Moudjahidine et des ayants droit, de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et des Travaux publics et des Infrastructures de base, précise le document.

DÉVELOPPÉ PAR LA SOCIÉTÉ SOGERHWIT

Un feu tricolore fonctionnant à l'énergie solaire et géré par l'intelligence artificielle

La Société générale d'études et réalisations hydrauliques "Sogerhwit", implantée à Tlemcen, filiale du groupe public Gerhyd, vient de développer des feux tricolores alimentés par l'énergie solaire et gérés par l'intelligence artificielle, a indiqué Belkacem Fekir Walid, chef du département de télégestion de cette entreprise. "Nous avons développé un feu tricolore, qui fonctionne grâce à un algorithme que nous avons créé nous-même, connecté à des caméras de sur-

veillance pour le contrôle du trafic", a expliqué M. Belkacem Fekir dans une déclaration à l'APS, en marge de la 14e édition du salon des énergies renouvelables, des énergies du futur et du développement durable (ERA), qui se clôture ce mercredi au Centre des conventions d'Oran (CCO) Mohamed-Benahmed. Cette entreprise publique, spécialisée dans la télégestion des ouvrages hydrauliques, tente ainsi de diversifier ses produits et proposer des solutions en

dehors de son domaine principal, a-t-on souligné de même source, ajoutant que ce feu tricolore s'adapte aux flux des voitures et des piétons, grâce aux caméras de surveillances, équipées de détecteurs de mouvements. Ce système sera prochainement expérimenté au niveau de la wilaya de Tlemcen, a fait savoir le même responsable, soulignant qu'il s'agit d'un système très efficace en mesure de réduire les embouteillages de manière significative. La Sogerhwit a déposé un dossier

pour l'obtention d'un brevet de ce feu tricolore, qui a toutes ses chances pour concurrencer les produits importés, a-t-il souligné. La 14e édition du salon Era, qui se clôture ce mercredi, a enregistré la participation d'une centaine d'exposants, l'organisation d'une vingtaine de conférences sur différentes thématiques en rapport avec les énergies renouvelables et la visite de plus 2.000 professionnels, a-t-on appris auprès des organisateurs.

R.N.

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI Le Cnasp à la 48e conférence Eucoco à Lisbonne



Le Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (Cnasp), dirigé par son président Saïd Ayachi, participera aux travaux de la 48e conférence de la Coordination européenne pour le soutien et la solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco), qui se tiendra à Lisbonne, au Portugal, du 28 au 30 novembre. Cet événement international réunira les comités de soutien, les organisations de la société civile et les militants solidaires de la cause sahraouie pour débattre des défis actuels et évaluer les progrès réalisés depuis la dernière édition. Cette conférence vise à tracer un programme d'action pour 2025 autour de quatre axes principaux : l'action politique et la communication pour sensibiliser sur le conflit sahraoui, le renforcement des institutions de l'Etat sahraoui, la

dénonciation des violations des droits humains dans les territoires occupés, et la lutte contre la spoliation des ressources naturelles sahraouies. Des ateliers thématiques permettront d'élaborer des recommandations concrètes pour orienter les actions des différents comités de solidarité et amplifier leur impact sur le terrain. Le CNASPS souligne l'importance d'une stratégie de communication efficace, adaptée à un contexte international complexe, pour relayer le message de la lutte sahraouie et mobiliser davantage de soutien. Les discussions porteront également sur la situation critique des prisonniers politiques sahraouis, les violations des droits humains perpétrées dans les territoires occupés, et le pillage systématique des ressources sahraouies par le régime

marocain. Une initiative inédite se tiendra en marge de la conférence : une rencontre entre représentants syndicaux, visant à élaborer un plan d'action spécifique pour renforcer la solidarité syndicale avec les travailleurs sahraouis et soutenir leurs revendications légitimes. La délégation algérienne, présente en force à cet événement, réitérera la position ferme de l'Algérie en faveur du respect du droit international. Elle plaidera pour l'organisation urgente d'un référendum d'autodétermination, permettant au peuple sahraoui de choisir librement son avenir, conformément aux résolutions des Nations unies. Ce rendez-vous illustre une nouvelle fois l'engagement indéfectible de l'Algérie pour une solution juste et durable au conflit du Sahara occidental

Pétrole: Les prix restent stables

Les prix du pétrole se sont stabilisés hier dans les premiers échanges, les marchés évaluant l'impact potentiel d'un accord de cessez-le-feu entre Israël et le Hezbollah, et avant la réunion de l'OPEP+ de dimanche.

Les contrats à terme sur le Brent ont perdu 2 cents à 72,79 dollars le baril à 0114 GMT, tandis que les contrats à terme sur le brut américain West Texas Intermediate étaient à 68,73 dollars le

baril, en baisse de 4 cents, soit 0,1%, selon Zone Bourse. L'OPEP+, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et ses alliés menés par la Russie, discutent d'un nouveau report de l'augmentation prévue de la production de pétrole qui devait commencer en janvier, ont déclaré deux sources du groupe de producteurs mardi, avant une réunion le 1er décembre pour décider de la politique pour le début de 2025.

Sonelgaz: 68 000 exploitations agricoles raccordées à l'électricité

Sonelgaz annonce qu'environ 68 000 exploitations agricoles ont été raccordées à l'électricité dans le cadre de la concrétisation du programme du Président de la République visant à développer le secteur agricole et à assurer la sécurité alimentaire du pays. Les efforts de Sonelgaz et de ses travailleurs se poursuivent pour suivre le rythme des projets ambitieux inscrits dans ce contexte.

Le nombre des exploitations non raccordées à l'électricité avait atteint, selon le recensement de 2020 du ministère de l'Agriculture, actualisé en 2024, 79.343 exploitations, tandis que 38.601 sont en cours de raccordement sur un linéaire de 21705 km. Le raccordement des exploitations agricoles au réseau d'énergie intervient en application des décisions issues de la réunion du Conseil des ministres du



1er mai 2020, relatives à la nécessité d'insuffler une nouvelle dynamique en matière de modernisation et d'intensification agricoles. Afin d'éviter les retards sur les délais de réalisation des projets, le groupe Sonelgaz a doté chaque direction de distribution de l'électricité et du gaz de chaque wilaya d'un nouveau service exclusi-

vement dédié à la réalisation du programme au niveau local. Une nouvelle approche de gestion et de suivi qui s'est avérée fructueuse. Même engagement et avec la même implication que agissent aussi et de concert les autres intervenants à l'instar des services agricoles et des APC, en coordination avec les services de la wilaya.

Naftal: Envoi d'un premier groupe de travailleurs et retraités pour accomplir la Omra



Dans une atmosphère intimiste remplie de joie et de bonheur, le président et directeur général de Naftal, Djamel Cherdoud, accompagné du secrétaire général du Syndicat national de Naftal, Abdelhak

Omrani, a supervisé mardi soir 26 novembre 2024, depuis l'aéroport international Houari Boumediene, une cérémonie en l'honneur du premier groupe des travailleurs et retraités de Naftal qui se

dirigeaient vers le lieu saint pour accomplir la Omra, sous la supervision de la Direction des Affaires Sociales et Culturelles de Naftal.

Selon Naftal, ce groupe représente le premier d'un programme qui comprend plusieurs groupes d'employés et de retraités de l'entreprise de différentes wilayas du pays. Comme les années précédentes, Naftal a organisé ces voyages, répartis entre plusieurs groupes.

La Direction des Affaires Sociales et Culturelles veille également aux meilleures conditions pour permettre aux bénéficiaires d'accomplir le pèlerinage de la Omra aux Lieux Saints de l'Islam.

La CAP reçoit le président de la Chambre de Commerce de Tchouvachie

Le Président National de la Confédération Algérienne du Patronat-CAP- Bouzid Tahar, a reçu au siège de l'organisation à Alger Monsieur Igor Kustarin, Président de la Chambre de Commerce et d'industrie de la Région de Tchouvachie -Fédération de Russie en visite en Algérie du 25 et 28 novembre. Cette rencontre initiée par la mission écono-

mique de Russie en Algérie, et à laquelle ont participé plusieurs membres de la CAP, a porté essentiellement sur les potentialités de partenariats entre les opérateurs des deux Pays dans tous les secteurs économiques et en particulier les produits agricoles Tchouvaches dans la structure de l'Agro export, selon la CAP.

Par ailleurs, la CAP annonce que dans le cadre du projet sur la promotion des investissements Européens en Algérie, financé par l'Union européenne-, et sur invitation de la mission économique de l'ambassade de Tchèque en Algérie, une délégation de chefs d'entreprises membres de notre confédération a participé à une rencontre entre chefs d'entre-

prises Tchèques et leurs homologues Algériens.M. Belkacem Zeghmati, Ambassadeur d'Algérie en Tchèque, s'est entretenu avec les chefs d'entreprises présents en réitérant la disponibilité de la mission économique Algérienne à Prague pour accompagner tout homme d'affaires Algérien désireux de nouer des partenariats.

L'EXPRESS

Quotidien national
d'information édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la presse
Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/Fax administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

RABAH YUCEF RABAH

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES
NOURDINE BRAHMI

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz

TEL/fax: 023.70.99.92

Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

TRAVAUX PUBLICS

Des entreprises égyptiennes souhaitent participer au programme national ferroviaire

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, a reçu l'ambassadeur de la République d'Égypte en Algérie, Mokhtar Gamil Tawfik Warida, qui a fait état de la volonté de certaines entreprises égyptiennes, notamment « Arab Contractors », de participer au programme d'investissements publics dans le domaine ferroviaire, indique, mercredi un communiqué du ministère.



Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence de cadres centraux du ministère et du directeur général de l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif) et du Président-directeur général du groupe public de construction ferroviaire, le ministre a passé en revue l'expérience algérienne en matière de réalisation des infrastructures et des installations de base, notamment

les voies ferrées, à travers la concrétisation du programme national d'investissement ferroviaire et de transport guidé. De son côté, l'ambassadeur égyptien, qui

était accompagné d'une délégation de responsables de l'entreprise « Arab Contractors », a salué l'expérience algérienne en matière de réalisation des mégaprojets d'infrastructures (projets d'infrastructures de grande envergure), notamment celui du développement du réseau ferroviaire et du transport guidé. Le diplomate a exprimé la volonté des entreprises égyptiennes d'investir dans ces projets. Il a mis l'accent également sur l'importance de développer ce partenariat par la création d'un groupe de sociétés de réalisation algéro-égyptiennes pour décrocher des transactions et réaliser des projets communs dans le domaine des infrastructures de base en dehors des deux pays, indique le communiqué. Lors de cette rencontre, les deux parties ont souligné « l'importance de promouvoir les perspectives de coopération lors de la prochaine phase, de renforcer les inves-

tissements communs et d'établir des partenariats économiques bilatéraux dans le secteur, vu les expertises et les capacités remarquables dont disposent les deux pays ». Il a été convenu également d'« échanger les expertises et les expériences en matière de réalisation de projets ferroviaires et de transport guidé, en assurant la formation des ingénieurs et des cadres dans ces deux domaines à travers des échanges de visites entre les parties concernées ». A noter que lors de cette séance qui fait suite à la visite effectuée par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en octobre dernier en Égypte, les deux parties ont salué « le niveau des relations historiques et ancrées entre les deux pays et leur volonté d'élargir la coopération dans le secteur des travaux publics et des infrastructures », conclut le communiqué.

L.F

Pas de victime dans un incendie maîtrisé dans le complexe gazier d'Illizi

Un départ d'incendie qui s'est déclaré ce mercredi au niveau du complexe de traitement de gaz d'Alrar (wilaya d'Illizi) a été maîtrisé, a annoncé, le Groupe Sonatrach. Et de préciser qu'aucune victime n'a été déplorée dans cet incident.

« Le départ d'incendie a eu lieu vers 01h00 du matin au niveau du train -1- du complexe de traitement de gaz d'Alrar, de la région de production Stah, wilaya d'Illizi », a indiqué le Groupe, dans un communiqué. « Tous les moyens ont été déployés

pour la maîtrise de cet incendie », précise la même source, en ajoutant que le Plan d'assistance mutuelle PAM de la région de production d'In Amenas a été activé à cet effet. « Une investigation sera menée pour déterminer les causes de cet incident », souligne le Groupe Sonatrach. L'on rappelle que plusieurs sites et installations de ce dernier ont subi des incidents du genre, ayant causé des dommages considérables ayant même impacté la production pétrolière et gazière.

AFFAIRES RELIGIEUSES

Salat 'El-Istisqa' samedi prochain

Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a appelé, hier, à accomplir 'Salat El-Istisqa' (prière pour la pluie), samedi prochain à 9h00.

Une décision qui intervient « suite à la sécheresse qui affecte plusieurs wilayas du pays et aux demandes incessantes des citoyens ». Cette pratique rituelle exceptionnelle est accomplie « conformément à la Sunna du Prophète Mohammed (QSSSL), qui la recommande en cas de sécheresse ». Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs avait envoyé une note à toutes ses directions de wilaya en vue d'accomplir 'Salat El-Istisqa', samedi 28 Jomada El-Oula 1446 de l'hégire, correspondant au 30 novembre 2024, à partir de 9h00 ».

ENSABLEMENT DES VOIES FERROVIAIRES

Le GPCF propose des solutions

Pour l'ensablement des voies ferroviaires, le GPCF sensibilise et propose des solutions. Ce phénomène coûte cher aux entreprises publiques. L'impact dévastateur du sable éolien sur le réseau ferroviaire national a fait l'objet d'une conférence technique organisée, mercredi à la SAFEX par le Groupe public de construction ferroviaire (GPCF), en marge de la 20e édition du Salon international des Travaux publics.

Les chiffres présentés lors de cette rencontre sont inquiétants, particulièrement pour la ligne Tabia-Bechar où le taux de trains supprimés atteint 34% en 2024, soit une moyenne de 4 trains par jour. Les perturbations varient considérablement selon les périodes, avec un pic enregistré en septembre et octobre, où respectivement 54 et 62 trains Couchette ont dû être supprimés. Les trains Coradia n'ont

pas été épargnés, avec un maximum de 27 suppressions en juin. Le nombre mensuel de trains supprimés oscille entre 120 et 1200, affectant 8 lignes majeures dont Mécheria-Oran, Redjem Demouche-Mecheria, et Mecheria-Ain Sefra. L'aspect financier est tout aussi préoccupant. Selon une communication de SETIRAIL, filiale du GPCF, le dégagement du sable nécessite des investissements considérables, atteignant 100 millions DA pour 30 kilomètres de voie en construction, et 10 millions DA pour 10 kilomètres de voie en exploitation.

Ces coûts s'expliquent par la complexité des opérations de maintenance et de protection des infrastructures. Les spécialistes de SETIRAIL ont détaillé les multiples impacts du sable éolien sur les infrastructures ferroviaires. Selon eux, la sécurité du trafic est directement com-

promise, lorsque le dépôt de sable sur les rails dépasse 10 centimètres, rendant les lignes totalement infranchissables. Le ballast, élément crucial de la voie ferrée, subit une infiltration de sable qui perturbe sa fonction d'amortissement, augmentant dangereusement les risques de déraillement. L'usure prématurée du matériel constitue un autre défi. Le sable, écrasé entre le bandage des roues et la table de roulement, accélère la détérioration des rails et des roues. Les attaches métalliques ne sont pas épargnées non plus, subissant une corrosion accélérée qui complique considérablement les opérations de maintenance. Les ouvrages hydrauliques sont particulièrement vulnérables, puisque l'accumulation de sable en amont et dans les structures provoque des inondations et une érosion progressive du corps de remblai.

Sonatrach participe au SIREXE en Côte d'Ivoire

Une délégation de haut niveau de Sonatrach conduite par le PDG du groupe, Rachid Hachichi a entamé, hier, une visite de travail en Côte d'Ivoire, en prévision de sa participation au Salon international des ressources extractives et énergétiques (SIREXE), indique un communiqué de ce groupe public. La participation à cette manifestation prévue du 27

novembre au 2 décembre à Abidjan, intervient en réponse à l'invitation adressée par le ministre ivoirien des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangfowa Coulibaly au groupe, ajoute le document. A travers cette participation, Sonatrach aura à « examiner les opportunités de partenariat offertes dans les domaines de l'énergie et des hydrocarbures avec

les entreprises ivoiriennes », précise encore le communiqué. La même source ajoute que le PDG de Sonatrach et la délégation qui l'accompagne tiendront une série de réunions et de rencontres avec des responsables ivoiriens dans le secteur de l'énergie pour aborder les perspectives des relations bilatérales et les moyens de les renforcer, conclut le.

C'est dire que la démarche de Sonatrach de se déployer à l'international, en premier en Afrique, s'avère bel et bien effective. L'entreprise vise non seulement à s'affirmer en tant qu'acteur majeur dans ce domaine mais aussi à chercher des parts de dividendes dans des marchés dominés, jusque-là, par des sociétés américaines et européennes.

VASTE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT À SONATRACH

Smaïn Alatou donne des détails

Le Groupe Sonatrach dispose d'un potentiel de compétences non négligeables et fait sa mue en matière de ressources humaines pour intégrer de nouvelles compétences. Un centre de recherche et de développement (R&D) qui fait un travail de pointe et l'intelligence artificielle est déjà au rendez-vous.

Inès B Le directeur exécutif des ressources au Groupe Sonatrach, Smaïn Alatou, annonce que le concours national pour le recrutement des universitaires par la compagnie nationale pétrolière est ouvert à tous les diplômés des universités, des facultés et des écoles académiques algériennes à travers les 58 wilayas du pays. Intervenant, ce mercredi à l'émission « L'invité du jour » de la radio chaîne 3 de la radio algérienne, M Alatou affirme qu'il y a des critères exigés par le Groupe Sonatrach. D'abord, il s'agit d'un concours national, un mode de recrutement pour donner la chance à tout le monde et qui sera couronné par un classement », précisant que les candidats doivent disposer d'un diplôme pour les postes d'ingénieur et d'un parcours universitaire (BAC + 5 ans) dans les filières ciblées par ce concours et, pourquoi pas, d'un diplôme un peu plus élevé pour ceux qui en disposent. Pour le second segment, c'est-à-dire pour les techniciens, les candidats doivent disposer d'un niveau BAC +3 dans les spécialités techniques. Au total, le Groupe Sonatrach va recruter dans 19 spécialités, incluant, pour la première fois, les énergies renouvelables et l'hydrogène

vert. Il faut souligner que ce concours national concerne 19 filières professionnelles. Il s'agit des filières suivantes: forage, géologie, géophysique, production puits, réservoirs, laboratoire d'analyses des hydrocarbures, énergies renouvelables, hydrogène, transport des hydrocarbures, ingénierie du gaz, instrumentation, mécanique industrielle, électricité industrielle, raffinage et pétrochimie, commercialisation des hydrocarbures, santé, sécurité et environnement, économie pétrolière, intelligence artificielle et informatique. « Le Groupe Sonatrach dispose d'un potentiel de compétences non négligeables et fait sa mue en matière de ressources humaines pour intégrer de nouvelles compétences. Nous avons un centre de recherche et de développement (R&D) qui fait un travail de pointe et l'intelligence artificielle est déjà au rendez-vous », affirme M. Alatou, soulignant que « le Groupe Sonatrach invite les jeunes compétences à postuler massivement à ce concours national, non seulement dans les filières liées aux hydrocarbures, mais aussi dans les filières liées à l'intelligence artificielle, mais aussi les énergies renouvelables et l'hydrogène vert ». Annonçant que le concours national est programmé pour fin décembre, il rappelle

le que les inscriptions seront ouvertes, demain jeudi à 8 heures du matin (28 novembre), via le site internet dédié à cet effet (accessible par le lien: « <https://nationalrecruit.sonatrach.dz/> ») et ce, jusqu'au mardi 10 décembre prochain à 20h00 et invite les candidats à vérifier que leur inscription est bel et bien active au niveau des structures de l'Agence nationale de l'emploi (Anem), un préalable requis, selon ce responsable. Du reste, il dira que « les corrections se feront de manière anonyme et en toute transparence, avec la possibilité de faire un recours

pour les candidats qui voudraient contester le résultat. Nous donnons toutes les garanties aux candidats ». Par ailleurs, M Alatou indique que le Groupe Sonatrach démarche toujours les universités et autres instituts pour capter la matière grise, dont les majors de promotions, car, dit-il, « il y a une forte concurrence sur le marché de l'emploi et le Groupe Sonatrach a toujours su mettre en avant ces compétences, car il y a va de l'avenir de l'entreprise. Il y a une démarche constructive qui est en train d'être validée pour capter les meilleures compétences sur le marché de l'em-

ploi ». Par ailleurs, M Alatou annonce un vaste plan de recrutement pour l'année 2025 et devra toucher les métiers liés aux filières du soutien et du support, du juridique, les finances, la planification et bien d'autres fonctions, précisant que « pour ces métiers, le Groupe Sonatrach garde une forme de recrutement local, c'est-à-dire qu'il y aura des annonces qui tiendra compte de la résidence du candidat. Du coup, ce ne sera pas un concours national. Ainsi, dès qu'on termine ce concours national, on s'occupera d'autres segments ».

I.B.

INAPI:

La propriété intellectuelle au service de l'artisanat traditionnel

Inès B. L'Institut national Algérien de la propriété industrielle annonce qu'une formation pilote sur la propriété intellectuelle et l'artisanat traditionnel au profit de cadres de la Direction générale de l'Artisanat a été organisée du 17 au 19 novembre courant par l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), en coopération avec le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, l'Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) et l'Office National des droits d'auteurs et droits voisins (ONDA). "L'objectif de cette formation était d'accroître la sensibilisation et approfondir les connaissances des participants sur les méthodes d'exploitation et de protection des œuvres créatives et artisanales, tout en leur fournissant les outils nécessaires pour accompagner et orienter

efficacement les artisans dans la valorisation de leurs produits", indique l'INAPI. L'Algérie dispose en effet d'un patrimoine artisanal riche et varié qui emploie des milliers de personnes et contribue de manière significative à la formation du Produit national brut. Comme dans de nombreux pays, l'artisanat traditionnel fait appel à des techniques, des compétences et des connaissances traditionnelles qui sont transmises de génération en génération et qui méritent d'être sauvegardées. Les produits de l'artisanat sont des actifs culturels et sociaux mais également économiques. Ils sont exploités et commercialisés par les communautés locales mais sont souvent victimes d'imitation, d'utilisation abusive et d'appropriation illicite. "Le système de propriété intellectuelle offre des instruments de protection tels que les marques de certification, les marques collectives, les dessins et

modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur; le brevet ou la concurrence déloyale) qui peuvent être utilisés par les artisans et les organisations de l'artisanat pour s'assurer l'exclusivité de l'exploitation de leur savoir-faire et de leur création", ajoute l'INAPI. Pour renforcer le cadre juridique pertinent, les États membres de l'OMPI ont approuvé le 24 mai dernier, après des décennies de négociation, un nouveau traité sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés. Il s'agit du premier traité de l'OMPI portant sur l'interface entre la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels. Cette formation vise donc à familiariser les participants avec le système de propriété intellectuelle et les instruments de protection qu'il offre et, in fine, à les doter des connaissances requises pour, à leur tour,

transmettre ces connaissances aux artisans et les sensibiliser sur l'intérêt, pour ces derniers, de tirer parti de ce système. Une exploitation judicieuse du système de propriété intellectuelle permettrait aux artisans de valoriser leurs créations auprès de leurs clients, d'asseoir la notoriété de leurs produits et, partant, d'accroître leurs revenus et de contribuer davantage au développement local et à la diversification économique de façon générale.

"Cette formation s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat pour préserver le patrimoine national et valoriser davantage les produits d'artisanat. Elle est par ailleurs la première formation pilote organisée dans le cadre du projet de mise en place d'un Centre de formation en propriété intellectuelle en cours d'exécution en Algérie" précise-t-on.

I.B.

COOPÉRATION ALGÉRO-SAUDIENNE

Des discussions en cours pour renforcer les investissements

Le directeur général de l'Agence Algérienne de Promotion des Investissements (AAPI), Omar Rekkache, a participé à la 28ème édition de la Conférence Mondiale sur l'Investissement qui s'est tenue à Riyad, en Arabie Saoudite, du 25 au 27 novembre 2024. Selon l'AAPI, l'événement a vu la participation de personnalités mondiales clés des secteurs public et privé, d'investisseurs de premier plan, de représentants d'organisations internationales et d'acteurs du développement, de la diversification et de la promotion des investisse-

ments. "Au cours de la conférence, M. Rekkache a participé à plusieurs réunions avec ses homologues des agences de promotion des investissements du monde entier. Ces discussions ont porté sur l'échange d'expertise et de bonnes pratiques, ainsi que sur la promotion de l'Algérie en tant que destination d'investissement de premier plan et sur la mise en avant des opportunités d'investissement offertes par notre pays. Il a également exploré les opportunités de coopération internationale pour ren-

forcer l'efficacité du personnel de l'Agence et améliorer ses performances globales", indique-t-on.

En marge de la conférence, le directeur général de l'AAPI a tenu une séance de travail avec le ministre adjoint de l'Investissement de l'Arabie Saoudite, S.E. Ibrahim Benyoucef El Moubarek.

La réunion a porté sur les moyens de renforcer la coopération en matière de promotion des investissements, l'état d'avancement des projets d'investissement saoudiens en Algérie et les dispositions d'un protocole d'accord d'investis-

sement ratifié par les deux parties, qui sera signé lors des prochains événements conjoints.

Par ailleurs, M Rekkache a participé aux côtés de ses homologues à l'Assemblée générale de l'Association mondiale des agences de promotion des investissements (WAIPA). Cette session a mis en avant les dix pays, dont l'Algérie, qui ont rejoint l'association en 2024. En outre, l'assemblée a examiné et approuvé le programme de travail 2025 de l'association.

I.B.

LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE À AIN DEFLA

Garantir un cadre de vie décent pour le citoyen, un engagement concrétisé sur le terrain

La visite du médiateur de la République à Ain Defla s'inscrit dans le cadre des efforts visant la levée des obstacles qui entravent l'obtention de la plénitude des droits des citoyens, au titre de la mise en œuvre des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, sur le terrain.

Le médiateur de la République, Madjid Ammour, a affirmé, mardi à Ain Defla, que la garantie d'un cadre de vie décent est "un engagement concrétisé sur le terrain par la consécration du bien-être du citoyen". Garantir un cadre de vie décent est "un engagement qui a été concrétisé sur le terrain par la consécration du bien-être du citoyen", a déclaré M. Ammour à la presse lors d'une visite de travail dans plusieurs communes d'Ain Defla, ajoutant que la dignité du citoyen est "une ligne rouge".

"Cette visite à Ain Defla nous a permis de faire le constat de la prise en charge des préoccupations des citoyens et de l'amélioration de leur cadre de vie", a-t-il dit. "Elle s'inscrit également dans



le cadre des efforts visant la levée des obstacles qui entravent l'obtention de la plénitude des droits des citoyens, au titre de la mise en œuvre des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, sur le terrain", a souligné le même responsable. Le médiateur de la République a rappelé, à ce titre, que toutes les réalisa-

tions accomplies à travers le pays, "sont une concrétisation de l'engagement du Président de la République". Il a aussi insisté sur l'impératif d'optimiser les performances de manière à garantir une "amélioration continue du service public au niveau de toutes les structures publiques".

Ammour a affirmé dans ce contexte

que "le droit du citoyen au service public n'est pas un slogan, mais un véritable engagement que toutes les institutions de l'Etat s'efforcent de consacrer". Ecoutant les préoccupations des citoyens, M. Ammour a estimé que les réalisations accomplies "ont eu un impact évident sur l'amélioration du cadre de vie des citoyens". Il a relevé la nécessité d'un "suivi rigoureux des observations et des insuffisances enregistrées dans le registre des doléances, tout en œuvrant à y remédier pour assurer une amélioration permanente du service public".

Ammour a examiné, à l'occasion, les registres des doléances, de même que l'état d'exploitation des applications électroniques y afférentes et des agents en charge à la direction des domaines de l'Etat, à la wilaya, et au siège de la commune d'Ain Beniane. Lors de sa visite à Ain Defla, le médiateur de la République a présidé la mise en service de plusieurs projets de développement, dont le jardin public de la cité Chellal, et le raccordement au gaz naturel de 424 foyers de la cité Feghailia-Chlef du chef lieu de wilaya, outre l'inauguration et inspection d'autres projets.

A TINDOUF

Plusieurs projets de développement au profit d'Oum El-Assel

La commune d'Oum El-Assel (170 km au nord de Tindouf) a bénéficié de 73 opérations de développement susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, a-t-on appris lundi du président de l'Assemblée populaire communale (P/APC), Mohamed Hidas. Retenues en faveur de la commune au titre l'exercice 2023-2024, ces opérations se répartissent entre le programme d'appui au développement social et économique des communes (47 opérations), le programme de développement local (14) et la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (12), a précisé à l'APS, M. Hidas. Parmi ces opérations qui concernent notamment la réhabilitation des voiries et trottoirs, la rénovation de l'éclairage public ainsi que l'aménagement des réseaux souterrains, figurent 26 projets achevés, 30 en cours de réalisation et une quinzaine d'autres ont dernièrement été mis en chantier, a-t-il expliqué. Elles visent l'amélioration du cadre de vie des habitants de cette collectivité locale y compris les régions de Hassi Khebi et Hassi Mounir, a souligné le même responsable. Dans le cadre de la prise en charge des préoccupations des citoyens, une rencontre de coordination a été organisée au siège de la commune en présence des représentants de la société civile afin de proposer de nouvelles opérations de développement à caractère urgent, a-t-il également fait savoir.

ERADICATION DES CHALETS À BOUMERDES

160 familles relogées

Une opération de relogement de 160 familles occupant des chalets a été entamée, lundi, dans la commune de Sidi Daoud, à l'Est de Boumerdes, a-t-on appris auprès des services de la daïra de Baghli.

Cette opération de relogement concerne 160 familles occupant des chalets installés au lendemain du séisme du 21 mai 2003, ayant bénéficié de logements publics locatifs (LPL) à la cité des 150 logements de la région de Rezaounia dans la banlieue de Sidi Daoud, a indiqué le chef de la daïra, Tayeb Bouchmal, chargé de la supervision de cette opéra-

tion en coordination avec les autorités locales et des représentants de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI). Le responsable a souligné que «l'opération se déroule dans de bonnes conditions» et que «tous les moyens matériels et humains nécessaires pour sa réussite ont été mobilisés», assurant que les «chalets et autres constructions précaires mitoyennes seront démolis immédiatement après la fin de l'opération de relogement». A noter que cette opération a profité à des familles qui ont bénéficié de ces chalets, implantés à

Souanine, Sahel, Ain Ben Seghir et El-Cap, après le relogement de la totalité des sinistrés du séisme de 2003. «Cette opération de relogement signe l'éradication définitive des chalets dans la commune de Sidi Daoud, 21 ans après leur installation», s'est félicité, à l'occasion, le directeur de l'OPGI, Ahmed Nait Abderrahmane. Les autorités de Boumerdes ont lancé depuis le début de cette année, une opération de distribution progressive de plus de 6.800 logements relevant de différents programmes publics et sociaux, rappelle-t-on.

PUBLICITÉ

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA D'EL OUED

NIF : 099639019055901

N° d'opération : /

Intitulé de l'opération : Réalisation d'un ouvrage d'art sur la RN 121 au PK95+700

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE PROJET DE CONSULTATION N° 21/24

Suite à Consultation N° 21/24, paru dans les quotidiens 09/09/2024, et conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations du service public, la Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'El Oued annonce l'attribution provisoire du projet suscité :

Désignation du projet	Entreprise	Montant	Délai	Note	Critères de choix techniquement
Réalisation d'un ouvrage d'art sur la RN 121 au PK95+700	EPTP BOUSAADA	57.136.898.00	6 Mois	77	Offre unique qualifiée techniquement et recevable financièrement

Les soumissionnaires qui contesteraient le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'El Oued dans un délai de dix (10) jour, et cela, à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire. Consultation

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher des services de la direction des travaux publics de la wilaya d'El Oued (Bureau des marchés), au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis d'attribution provisoire de marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières

IMPACT SUR LA SANTÉ

Les microplastiques pourraient augmenter le risque de maladies non transmissibles

Ces petites particules de plastique, avec leurs milliers d'additifs, peuvent engendrer des inflammations, perturber la réponse immunitaire ou encore le système endocrinien. Les résidus plastiques sont associés à un risque quatre fois et demie supérieur d'être victime d'un infarctus ou d'un accident vasculaire cérébral (AVC).

La pollution plastique est une problématique mondiale aux conséquences néfastes pour la santé humaine et l'environnement. La recherche des conséquences de ces particules sur les humains a débuté au milieu des années 2010. Dans une étude publiée en mars 2024 dans la prestigieuse revue *New England Journal of Medicine*, une équipe de chirurgiens italiens a annoncé la découverte de microplastiques sur la paroi d'artères carotides, celles qui amènent le sang au cerveau. Ils en ont détecté chez près de 60% de 257 patients opérés. Après trois ans de suivi, ils ont constaté que cette présence de résidus plastiques s'associait à un risque quatre fois et demie supérieur d'être victime d'un infarctus ou d'un accident vasculaire cérébral (AVC). En se dégradant, les plastiques se fragmentent et finissent en minuscules morceaux : les microplastiques (qui peuvent faire jusqu'à 5 mm de large) et les nanoplastiques (qui sont de l'ordre du milliardième de mètre). Les scientifiques en ont découvert partout sur Terre, de l'Himalaya aux plus profondes fosses marines. Mais aussi chez des êtres vivants. En intégrant diverses chaînes alimentaires, ces matériaux se retrouvent dans le corps des animaux marins et terrestres. Chez les humains, des scientifiques en ont détecté dans le sang, les selles, le système digestif, le lait maternel, le placenta, les poumons, ou encore dans les artères. Les microplastiques influent aussi sur le système digestif, et plus particulièrement

sur le microbiote (ou flore intestinale). En analysant les selles d'adultes et d'enfants de moins de 10 ans (filles et garçons), son équipe a constaté chez les enfants une "fragilisation" de la flore intestinale, avec une "modification de certains composés" qui ont des "effets bénéfiques pour la santé". Les particules de micro et nanoplastiques dont l'environnement est inondé pourraient augmenter le risque de souffrir de maladies non transmissibles comme le cancer, le diabète, les troubles cardiovasculaires et les maladies chroniques des poumons.

CES PARTICULES DÉTECTÉES DANS PRATIQUÉMENT TOUS LES ORGANES DU CORPS HUMAIN

Ces particules ont été détectées dans pratiquement tous les organes du corps humain, du cerveau jusqu'aux organes reproducteurs, mais leur impact sur la santé demeure mal compris et doit être étudié plus en profondeur, plaident les scientifiques. Des études ont détecté une association entre l'inflammation et les maladies non transmissibles. Puisqu'on soupçonne que les particules de micro et de nanoplastiques sont vraisemblablement une source d'inflammation, leur présence pourrait augmenter le risque de souffrir de ces maladies. Ces particules sont tellement infimes qu'elles peuvent entrer dans la circulation sanguine (par exemple, en franchissant la barrière intestinale) et se rendre directement aux organes. En plus d'avoir possi-



blement des propriétés cancérogènes, elles pourraient être une source de stress oxydatif et imiter l'action de certaines hormones. La situation est d'autant plus préoccupante que des chercheurs ont trouvé, dans les selles de bébés et de bambins, des concentrations de particules de micro et de nanoplastiques de loin supérieures aux concentrations dans les selles adultes. Cela pourrait être dû à l'omniprésence du plastique dans les produits pour enfants ou à la tendance qu'ont les enfants de tout mettre dans leur bouche. On s'inquiète donc des conséquences que pourrait avoir une exposition qui commence aussi tôt dans la vie.

Les particules de micro et de nanoplastiques proviennent notamment de la dégradation d'articles de plastique plus gros. La taille des microplastiques va d'un micromètre (soit un milliardième de mètre) à environ cinq millimètres. On mesure la taille des nanoplastiques en milliardièmes de mètre. En guise de comparaison, la circonférence d'un cheveu humain est d'environ 70 micromètres. Les humains sont exposés aux particules de micro et de nanoplastiques dans les environnements extérieurs et intérieurs par le biais des aliments, de la consommation de boissons, de l'air et de nombreuses autres sources, y compris les cosmétiques et les produits de soins.

Ces particules ont été trouvées dans le poisson, le sel, et les boissons en bouteille plastique. On les retrouve aussi dans l'air, où elles sont libérées par les vêtements synthétiques, la literie en tissu plastique pendant le sommeil, les moquettes ou les meubles en plastique. Les engrais, le sol, l'irrigation et l'absorption par les cultures vivrières ou les produits agricoles sont d'autres sources possibles. On estime que le cancer, le diabète, les troubles cardiovasculaires et les maladies chroniques des poumons causent, ensemble, 71 % des décès qui surviennent chaque année sur la planète.

A. B.

PREMIÈRE CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Assurer une couverture sanitaire universelle d'ici à 2030

Des délégations de plus de 110 pays sont actuellement réunies pour préparer des feuilles de route nationales et négocier une déclaration commune sur la santé bucco-dentaire à l'occasion de la toute première réunion mondiale sur ce thème, organisée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La déclaration devrait présenter les engagements collectifs des États Membres pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire 2023-2030. Les maladies et affections bucco-dentaires sont parmi les maladies non transmissibles (MNT) les plus répandues dans le monde : environ 3,5 milliards de personnes sont touchées. On limite souvent la santé bucco-dentaire à la santé dentaire, alors qu'il s'agit d'une question plus large. Ces affections englobent les caries dentaires, les maladies des gencives, la perte de dents, le cancer de la bouche, le noma et les malformations congénitales. Elles touchent la bouche, les dents et d'autres structures faciales essentielles pour se nourrir, respirer et parler. «Alors que santé bucco-dentaire est un

pilier du bien-être, des millions de personnes n'ont pas accès aux services dont elles ont besoin pour la protéger et la promouvoir», a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. «L'OMS appelle tous les pays à donner la priorité à la prévention et à élargir l'accès à des services de santé bucco-dentaire abordables, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour instaurer progressivement la couverture sanitaire

universelle.» Cet événement novateur, organisé par le gouvernement du Royaume de Thaïlande, concourt aux préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (en anglais), en 2025. Il vise à accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle, à réaffirmer les engagements politiques des États Membres et à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour

la santé bucco-dentaire 2023-2030. Le document final issu de la réunion - la déclaration de Bangkok sur la santé bucco-dentaire - contribuera au rapport que Directeur général de l'OMS établira pour la quatrième réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, en 2025. Il permettra ainsi une meilleure prise en compte et intégration des maladies bucco-dentaires dans le futur programme de lutte contre les MNT.

L'ALIMENT QUI PEUT GUÉRIR LE RHUME EN 24H

Les vertus de l'ail

Nez qui coule, maux de gorge, toux, douleurs musculaires... Bien que les symptômes d'un rhume soient bénins, ils peuvent toutefois se révéler particulièrement désagréables et entraîner une grande fatigue. Pour y faire face, un aliment du quotidien, que vous avez sûrement en cuisine, peut vous aider à lutter efficacement contre les symptômes du rhume. Et cela en une durée record de 24h. Dès que vous vous sentez malade, prenez deux gousses d'ail et coupez-les

en petits morceaux, suffisamment petits pour pouvoir les avaler et les prendre littéralement comme un supplément. L'ail contient de l'allicine, un composé puissant qui indique à vos cellules immunitaires de commencer à combattre les bactéries ou les virus qui pénètrent dans votre corps. La raison pour laquelle cela fonctionne si bien et si vite, c'est parce que l'allicine est un composé qui est rapidement absorbé dans votre sang, ce qui donne à

votre système immunitaire un très bon coup de pouce pour l'aider à lutter contre les virus ou les bactéries. Les professionnels recommandent de prendre les petits morceaux d'ail dès l'apparition des premiers signes d'un rhume. Autre astuce surprenante : hacher un oignon et de le déposer dans un coin de votre chambre. Les oignons contiennent des composés soufrés qui purifient l'air et absorbent les germes en suspension dans l'air.

ÉTATS-UNIS

Le procureur spécial recommande l'arrêt des poursuites contre Trump pour ingérence électorale

Donald Trump, fraîchement élu, remporte une large victoire judiciaire. Le procureur spécial qui instruit les deux procédures fédérales contre Donald Trump, Jack Smith, a recommandé lundi 25 novembre l'arrêt des poursuites concernant l'assaut du Capitole et les documents classifiés.

Donald Trump se débarrasse de deux grosses casseroles avant de déménager à la Maison-Blanche. Le procureur spécial qui instruit les deux procédures fédérales contre Donald Trump, Jack Smith, a recommandé lundi l'arrêt des poursuites, consacrant la large victoire sur le plan judiciaire de celui qui est désormais le président élu américain. Depuis le vote du 5 novembre, Donald Trump apparaissait certain d'échapper à ces deux procédures, pour tentatives illégales d'inverser les résultats de l'élection de 2020 remportée par Joe Biden, et pour rétention de documents classifiés après son départ de la Maison-Blanche. Jack Smith avait déjà fait annuler toutes les échéances au calendrier des deux affaires, se donnant jusqu'au 2 décembre afin d'"analyser cette situation sans précédent et de déterminer la

marche à suivre en conformité avec la politique du ministère de la Justice". Car si le ministère suit depuis 1973, au cœur du scandale du Watergate, une politique constante consistant à ne pas poursuivre un président en exercice, le cas d'un candidat poursuivi pénalement puis élu président est totalement inédit. "La position de l'accusation sur le fond des poursuites contre le prévenu n'a pas changé. Mais les circonstances ont changé", explique Jack Smith dans sa demande à la juge Tanya Chutkan, à Washington. Le ministère a conclu lors des délibérations avec le bureau du procureur spécial que sa politique de longue date "s'applique à cette situation" jamais vue, indique-t-il. "En conséquence, ces poursuites doivent être annulées avant que le prévenu ne prête serment" le 20 janvier, ajoute Jack Smith,



demandant néanmoins qu'elles le soient sans préjuger de leur éventuelle relance au terme du mandat de Donald Trump, 78 ans. L'ex-président et maintenant président élu, accusé d'avoir tenté de se maintenir au pouvoir malgré sa défaite en 2020, est notamment inculpé de "complot contre les institutions américaines" et d'"atteinte au droit de vote" des électeurs. Dans l'affaire des documents classifiés, en Floride (sud-est), Jack Smith

invoque le même raisonnement pour renoncer à son appel de la décision de la juge fédérale Aileen Cannon, annulant la procédure. Cette décision du 15 juillet, au motif que la nomination du procureur spécial dans cette affaire et le financement de ses travaux violaient les sections de la Constitution portant sur les nominations et les dépenses, reste donc en vigueur. Le procureur spécial maintient néanmoins son appel en ce qui

concerne les deux assistants personnels de Donald Trump dans sa propriété de Mar-a-Lago. Dans cette affaire, l'une des quatre procédures pénales le visant, il lui était reproché d'avoir compromis la sécurité nationale en conservant dans sa résidence privée des documents, dont des plans militaires ou des informations sur des armes nucléaires, après la fin de son mandat, au lieu de les remettre aux Archives nationales.

AFRIQUE

Le nombre de déplacés internes a triplé en 15 ans

Les conflits, violences et catastrophes naturelles en Afrique ont considérablement fait grimper le nombre de personnes forcées de quitter leur foyer et porté à 35 millions le nombre de déplacés dans leur propre pays à la fin de l'année dernière, selon un observatoire international.

Les déplacés internes (PDI) africains représentaient à eux seuls près de la moitié de tous ceux qui, dans le monde, ont été forcés de fuir leur foyer pour trouver refuge ailleurs dans leur pays, explique à l'AFP Alexandra Bilak, directrice du Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC). «Nous avons constaté un triplement du nombre de PDI sur le continent africain au cours des 15 dernières années», souligne-t-elle, ajoutant que «la majorité de ces déplacements internes sont causés par les conflits et la

violence, mais sont également déclenchés de plus en plus par des catastrophes» naturelles.

Si les PDI reçoivent généralement moins d'attention que les réfugiés qui eux cherchent à se mettre à l'abri dans un autre pays, ils sont beaucoup plus nombreux et leur vie est tout aussi bouleversée. Le déplacement perturbe les moyens de subsistance, l'identité culturelle et les liens sociaux de communautés entières, les rendant plus vulnérables, a souligné l'IDMC dans un rapport publié hier. Ces déplacements peuvent aussi chambouler les programmes de développement d'un pays en empêchant les déplacés de générer des revenus, de payer leur loyer ou leurs impôts, alors que dans le même temps, les autorités locales ou nationales doivent fournir des logements supplémentaires, des soins de santé, une éduca-

tion et une protection. Autant d'éléments qui génèrent des coûts supplémentaires. Le rapport montre que l'augmentation des niveaux de conflit et de violence est responsable du déplacement interne de 32,5 millions de personnes en Afrique. 80% d'entre elles ont été déplacées dans cinq pays - la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Nigeria, la Somalie et le Soudan.

Les conflits et la violence «provoquent des schémas cycliques de déplacement, et les personnes qui ont été déplacées par des conflits il y a déjà 10, 15, dans certains cas 20, 25 ans, n'ont pas été en mesure de trouver une solution», explique Mme Bilak. «Elles n'ont pas pu rentrer chez elles», note la directrice, ajoutant que «de nouvelles vagues de violence et de déplacements s'ajoutent aux cas prolongés», poussant le nombre de

personnes déplacées internes toujours plus haut.

Les déplacements dus aux catastrophes naturelles, en particulier aux inondations, sont également en hausse en Afrique, alors que le changement climatique se fait de plus en plus sentir. Le nombre de fois où les gens ont été contraints de fuir des catastrophes a été multiplié par six entre 2009 et 2023, passant de 1,1 million de déplacements par an à 6,3 millions, selon l'IDMC. Les inondations ont déclenché plus des trois quarts de ces mouvements, tandis que les sécheresses ont représenté 11% supplémentaires, selon le rapport.

En outre, les conflits, la violence et les catastrophes naturelles se chevauchent souvent, provoquant des crises complexes, qui voient de nombreuses personnes déplacées à plusieurs reprises ou pendant des périodes prolongées, insiste l'IDMC. L'organisation souligne que la Convention de Kampala de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est un outil important pour résoudre le problème. Cette convention, adoptée en 2009 et entrée en vigueur en décembre 2012, a établi une norme internationale en tant que premier, et toujours unique, accord régional juridiquement contraignant portant sur les déplacements internes. Trente-quatre pays africains ont depuis ratifié le traité, et nombre d'entre eux ont mis en place des cadres juridiques et réalisés des investissements importants pour résoudre le problème. Mais les gouvernements ont du mal à faire face. Pour Mme Bilak, «la clé du problème» c'est de «faire beaucoup plus en matière de consolidation de la paix, de diplomatie et de transformation des conflits».

CÂBLES SOUS-MARINS ROMPUS

La Suède demande que le cargo chinois suspect gagne ses eaux territoriales

Le cargo chinois construit en 2001, le Yi Peng 3, est ancré depuis mardi dans l'étroit détroit de Kattegat entre la Suède et le Danemark.

La Suède a demandé à un cargo chinois, le *Yi Peng 3*, ancré près de ses côtes, de rejoindre ses eaux territoriales pour faciliter l'enquête sur la coupure de deux câbles sous-marins de télécommunications dans la mer Baltique, incidents survenus les 17 et 18 novembre. Le Premier ministre suédois, Ulf Kristersson, a précisé que cette requête ne constitue pas une accusation, mais vise à coopérer pour clarifier les événements. Le *Yi Peng 3*, un

vraquier construit en 2001, a été signalé dans la zone au moment des coupures, selon des données de suivi maritime. Cependant, aucun élément concret ne l'implique pour l'instant dans les dégâts causés aux câbles. Le fait que le navire reste ancré dans le détroit de Kattegat, entre la Suède et le Danemark, a néanmoins attiré l'attention, particulièrement dans le contexte des tensions croissantes en mer Baltique depuis l'invasion russe de l'Ukraine. Les dirigeants européens soupçonnent un possible acte de sabotage, qualifiant les événements d'"attaque hybride", une méthode souvent associée

aux stratégies russes visant à nuire aux infrastructures stratégiques de leurs adversaires. En réponse, le Kremlin a rejeté ces accusations, les qualifiant d'"absurdes" et «risibles». Cette enquête s'inscrit dans un climat régional marqué par des préoccupations croissantes concernant la sécurité des infrastructures critiques sous-marines, notamment après le sabotage des pipelines Nord Stream en 2022. La Suède et ses partenaires européens renforcent leur vigilance face à des menaces hybrides, tout en tentant de clarifier les responsabilités dans cet incident.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (GROUPE C/ 1RE JOURNÉE)

Le CRB rate le coche face à Orlando Pirates

Le CR Belouizdad, le deuxième représentant algérien en Ligue des champions d'Afrique de football, a raté ses débuts en phase de poules, en perdant face aux Sud-Africains d'Orlando Pirates 1-2, mardi soir au stade olympique du 5-juillet d'Alger, pour le compte de la 1re journée de la LDC (Gr.C).

Marouane A

Les «Bucaneers» ont ouvert le score dès la 5e minute de jeu par Mohau Nkota, avant que le même joueur ne ressurgisse peu avant la demi-heure de jeu pour faire le break d'un tir puissant (27e). En seconde période, le vice-champion d'Algérie a réduit le score sur une tête du Sud-Africain Mayo Khanyisa (66e), entré en cours de jeu en première mi-temps. C'est une très mauvaise opération pour le Chabab qui donne donc des signes d'inquiétude, alors qu'on pensait qu'il avait retenu la leçon des participations précédentes. Le chemin sera, en tout cas, long et il faudra aux Belouizdadis se reprendre s'ils souhaitent passer au prochain

tour. Dans l'autre match du groupe C, l'ogre égyptien d'Al-Ahly SC (tenant du titre), a dominé un peu plus tôt dans la journée, les Ivoiriens du Stade d'Abidjan 4-2, au stade international du Caire. Les Egyptiens ont rapidement fait la différence en inscrivant trois buts grâce à Kahraba (14e), Afsha (21e), et El-Shahat (26e), avant que les Ivoiriens ne réduisent le score à demi-heure de jeu par Koné (30e). En seconde période, Kahraba est revenu à la charge pour ajouter le quatrième but et signer le doublé (48e). L'actuel deuxième du championnat ivoirien a marqué son deuxième but par Assalé (55e). A l'issue de cette 1re journée, Al-Ahly SC et Orlando Pirates occupent



jointement la tête du classement avec 3 points chacun, alors que le CRB et le Stade d'Abidjan ferment la marche avec 0 point. Lors de la 2e journée, prévue le week-end du 6-7 décembre prochain, le Chabab se rendra en Côte d'Ivoire pour affronter le Stade d'Abidjan, alors qu'Orlando Pirates recevra Al-Ahly SC.

DES REGRETS POUR LE DOYEN

Le MC Alger, l'autre représentant algérien dans cette épreuve, a réalisé quant à lui une belle opération, en tenant en échec le TP Mazembe (0-0), mardi après-midi au stade de Lubumbashi, pour le compte du

groupe A. Après une belle première période, le «Doyen» a reculé d'un cran après la pause pour laisser l'initiative aux locaux, mais la défense algéroise a tenu bon jusqu'au sifflet final de l'arbitre mauricien Patrice Milazare.

Dans l'autre match de cette poule, les Soudanais d'Al-Hilal ont réalisé une excellente opération en s'imposant en déplacement contre les Tanzaniens de Young Africans 2-0, au stade de Dar Es-Salaam. A l'issue de cette journée inaugurale, Al-Hilal prend les commandes avec 3 points, devant le MCA et le TPM qui comptent un point chacun, alors que Young Africans ferment la marche avec 0 point. Lors de la deuxième journée, le «Doyen» recevra Young Africans à huis clos, alors que le TP Mazembe sera en appel pour affronter Al-Hilal Omdourman. Il faut rappeler que les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale.

M. A.

AL SADD (QATAR)

Le sort s'acharne sur Youcef Atal !

Youcef Atal, défenseur algérien d'Al Sadd, est une nouvelle fois victime d'une blessure, cette fois lors du match de Ligue des Champions asiatique contre Al Hilal. Arrivé cet été au club qatari, l'ancien joueur du Paradou AC connaît un début de saison très difficile marqué par des pépins physiques récurrents. En seulement quatre matchs de Ligue des Champions, Atal a déjà été contraint de sortir sur blessure à trois reprises !

La blessure la plus significative de cette série est survenue fin septembre, lorsqu'il a contracté une blessure aux ischio-

jambiers, l'éloignant des terrains pendant tout le mois d'octobre, aussi bien avec son club qu'avec l'équipe nationale algérienne. Ce dernier incident, survenu ce soir contre Al Hilal, semble de nouveau concerner son genou. Après avoir tenté un tir de loin à la 67e minute, Atal a été vu en train de se tenir le genou avant de quitter le terrain, avec une sortie immédiate. Aucune information officielle n'a encore été communiquée concernant la gravité de cette nouvelle blessure.

Bien que le joueur soit pour l'instant

moins impliqué dans les matchs de championnat en raison de ses soucis physiques, cette série de blessures successives soulève des inquiétudes sur sa condition physique et sa capacité à revenir rapidement en forme. Ce début de saison chaotique ne fait qu'ajouter de l'incertitude à l'avenir d'Atal, qui peine à

retrouver son meilleur niveau.

Pour le moment, l'ensemble des supporters d'Al Sadd et de l'équipe nationale algérienne attend des nouvelles concernant l'évolution de sa blessure, espérant qu'elle ne soit pas trop grave pour permettre à Atal de poursuivre sa saison et son rôle au sein des Fennecs.

FEYENOORD ROTTERDAM

Hadj Moussa buteur face au City

Titulaire face à Manchester City, Anis Hadj Moussa a été une nouvelle fois buteur avec Feyenoord et a permis à son club de réaliser une Remontada face aux Citizens.

La première période a connu une domination des Citizens qui ont réussi à marquer un but en toute fin de première période par Haaland sur penalty. Les locaux ont continué cette domination en début de deuxième période et dès le retour des vestiaires, les protégés de Pep Guardiola ont réussi à marquer deux buts de suite, le premier par Gundogan à la 50e minute et ensuite par Haaland à la 53e minute. Face à cette situation et la domination des Citizens, l'entraîneur de Feyenoord a fait des changements en faisant entrer Ramiz Zerrouki pour renforcer le milieu. Un changement qui a apporté du bien pour les visiteurs qui ont réduit la marque quelques minutes

après par Anis Hadj Moussa, l'ailier international algérien a profité d'une erreur de la défense, dribble le portier Ederson et met la balle au fond des filets. Feyenoord a ensuite continué à pousser et a réussi à marquer un deuxième but par le nouvel entrant Santiago Gimenez suite à une récupération haute de Ramiz Zerrouki. Les visiteurs n'ont rien lâché dans les 20 dernières minutes et ont réussi à égaliser à la dernière minute du temps réglementaire par Hancko sur une action qui a débuté par Hadj Moussa, le jeune ailier algérien a adressé une superbe passe dans le dos pour son coéquipier Paixao, ce dernier dribble le gardien et donne un centre pour Hancko qui marque termine le spectacle de son équipe durant ce match. Score final 3-3 entre les deux équipes et une très belle prestation de Hadj Moussa ainsi qu'une bonne entrée en jeu de Ramiz Zerrouki.

QUALIF'S-CAN-2025 U20 (ZONE UNAF-5E JOURNÉE)

Victoire de l'Algérie devant la Libye

La sélection algérienne de football des moins de 20 ans (U20) s'est imposée devant son homologue libyenne sur le score de 4 à 0, (mi-temps : 0-0), en match comptant pour la cinquième et dernière journée du tournoi qualificatif à la phase finale de la CAN 2025 de l'Union nord-africaine (UNAF), disputé mardi à Ismaïlia (Egypte).

Les buts de la rencontre

ont été inscrits par Akhrib (45e, 80e), Benattia (78e) et Ramdaoui (84e).

C'est le premier succès des Verts dans le tournoi après une défaite face à la Tunisie (1-2) et deux nuls, respectivement, face à l'Egypte et le Maroc sur le même score (1-1).

L'Algérie a échoué à se qualifier pour la phase finale de la CAN pour la deuxième fois consécutive, après 2023, en termi-

nant à la quatrième place avec cinq points.

La dernière participation de l'Algérie remonte à la 18e édition, organisée à Alger du 16 au 30 mars 2013, qui a vu les «Verts» quitter la compétition dès la phase de groupes.

Dans l'autre match de la journée, l'Egypte a dominé la Tunisie (1-0) et valide son billet pour la CAN 2025 en Afrique du sud.

LIGUE 1 MOBILIS

Un match à huis clos pour l'ES Mostaganem

La Commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a infligé un match à huis clos à l'ES Mostaganem, pour une troisième infraction au code disciplinaire concernant l'utilisation de fumigènes et le jet de projectiles sur le terrain. Cette infraction a été commise le 23 novembre courant,

lors de la 10e journée de Ligue 1 Mobilis, ayant vu l'ESM concéder un résultat nul à domicile face à la JS Saoura (1-1), précise la LFP sur son site officiel. Après l'examen des rapports transmis par les officiels de cette rencontre, la CD de la LFP a décidé d'assortir la sanction du club mostaganem-

mois d'une amende de 200.000 DA. Cependant, l'ESM devra attendre la 13e journée pour purger cette suspension, car il jouera ses deux prochains matchs en déplacement, respectivement chez le MC El Bayadh et l'ASO Chlef. Le club purgera sa suspension à l'occasion de la réception du MC Alger.

ESPÉRANCE SPORTIVE DE TUNIS

Belaïli double passeur décisif avant de sortir

Titulaire ce soir avec l'Espérance lors de la réception de l'équipe malienne de Djoliba en Champions League, Youcef Belaïli a délivré deux passes décisives en première période avant sa sortie par précaution par le staff technique. L'Espérance n'a pas attendu longtemps pour ouvrir le score, les Tunisiens ont réussi à marquer dès la 4e minute de jeu par Bouchniba, ce dernier a profité d'une passe dans l'espace de Youcef Belaïli mais aussi d'une grosse bourde du portier adverse. Après ce but, l'Espérance

s'est procuré quelques occasions pour marquer et les Tunisiens ont réussi à inscrire un deuxième but à la 40e minute par Mokawana, sur une superbe passe décisive d'une talonnade de Youcef Belaïli qui a régalé le public durant les minutes qu'il a disputé. Après ce deuxième but, l'entraîneur de l'Espérance a décidé de faire son premier changement en faisant sortir Youcef Belaïli avant même la mi-temps par précaution selon la presse tunisienne. L'EST s'impose finalement sur le score de 4-0.

LIGUE DES CHAMPIONS

Manchester City gâche tout contre Feyenoord

Manchester City a mené de trois buts puis s'est effondré contre Feyenoord (3-3), mardi en Ligue des champions, une débandade spectaculaire après une série de cinq défaites qui avait déjà affaibli l'armada de Pep Guardiola.

Les champions d'Europe 2023 et quadruples champions d'Angleterre en titre s'enfoncent dans la crise avant un déplacement périlleux à Liverpool, dimanche, et deux prochaines échéances cruciales en Europe, contre la Juventus et le Paris Saint-Germain, aussi à l'extérieur.

Sur leur gazon, mardi, les «Citizens» ont pu croire qu'ils étaient maudits, en raison des nombreuses occasions manquées, d'abord, et de leur fin de match cataclysmique, ensuite. Il y a eu une tête de Haaland sur un poteau (10e), une volée de Jack Grealish contrée par un équipier (13e) et un plongeon réflexe de Timon Wellenreuther sur une frappe de Phil Foden (23e). Et il y a eu, surtout, ses errements défensifs à répétition qui ont permis à Anis Hadj Moussa (75e, 3-1), Santiago Giménez (82e, 3-2) et David

Hanko (89e, 3-3) de jouer les trouble-fêtes.

DOUBLÉ DE HAALAND

Les Néerlandais, futurs adversaires de Lille en janvier, obtiennent un troisième résultat d'envergure à l'extérieur en Europe, après des victoires chez Gérone et Benfica. Et ils placent les Anglais dans une situation très inconfortable, eux qui pensaient s'être ouverts la voie d'un succès aisé et d'ampleur après une heure. Un match nul à l'Etihad semblait en effet inimaginable après le doublé d'Erling Haaland (44e, 53e) et le but de Ilkay Gündogan (50e), mais l'impossible a eu lieu dans ce qui était autrefois une forteresse. Si la défense est une affaire collective, la responsabilité de la débandade repose quand même en partie sur les épaules Josko Gvardiol, coupable d'une boulette sur le premier but de



Rotterdam. Le défenseur croate, déjà dans le dur samedi contre Tottenham (défaite 4-0), a été rejoint dans sa détresse par Ederson, le gardien parti à

l'abordage mais qui a complètement loupé sa sortie sur le but du 3-3. «Nous avons perdu beaucoup de matches récemment, nous sommes fragiles» et

surtout en défense, «mais je ne sais pas si c'est un problème mental», a commenté l'entraîneur Pep Guardiola, la mine défaite et la voix basse, au micro d'Amazon Prime.

Sa machine à gagner semble s'être dérégulée sous le poids des absences, à commencer par celle de Rodri, le Ballon d'or 2024, milieu défensif stabilisateur et dynamiteur, fauché par une grave blessure en septembre.

Mais le Catalan va surtout devoir soigner le moral des autres joueurs s'il veut rester en vie en Ligue des champions. Il lui faudra probablement gagner les trois dernières rencontres de la phase de ligue, mais «pour l'instant, je ne suis pas prêt à penser à cela, je dois récupérer, me préparer pour les prochains matches», a-t-il évacué à l'antenne du diffuseur anglais.

BAYERN-PSG

La colère de Marquinhos contre l'arbitrage

Une nouvelle soirée compliquée sur la scène européenne. Déjà mal embarqué dans cette Ligue des champions 2024-2025, le PSG a été battu par le Bayern Munich, mardi soir à l'occasion de la cinquième journée (1-0). Après Arsenal (2-0) et l'Atlético de Madrid (2-1), Paris enchaîne son troisième revers en cinq matchs. 26es du classement, les Parisiens sont virtuellement éliminés. Le PSG doit notamment cette défaite à une boulette de Matvey Safonov. Titularisé à la place de Gianluigi Donnarumma, sur

un choix purement sportif de la part de Luis Enrique, le gardien russe a mal dégagé un ballon aérien sur corner, avant que Kim Min-Jae ne propulse le ballon dans les filets (1-0, 38e). Une action entachée d'une faute, selon Marquinhos. «J'ai demandé à l'arbitre ce qu'il se passait, car un joueur le bloquait. Il ne joue pas le ballon, le gardien ne peut rien faire», a déploré le défenseur brésilien au micro de Canal+. «On n'aime pas parler de l'arbitrage mais il était vraiment difficile contre nous, il ne

nous facilitait pas la tâche», a insisté Marquinhos. «Tous les doutes, c'était pour le Bayern. Sur le but, quelqu'un bloque le gardien. Il a pris sa décision, il n'a pas donné de faute...» Le PSG a ensuite dû faire sans Ousmane Dembélé pendant une grande partie de la seconde période. Déjà averti pour une contestation à la 37e minute, l'attaquant parisien a écopé d'un second carton jaune pour un tacle en retard à la 56e minute. «Avec le rouge, c'était difficile», a soufflé Marquinhos au micro de Canal+. Après

cinq journées, le PSG est donc 26e de cette phase de ligue, sachant que neuf matchs sont encore au programme. Pour rappel, il faut être dans les 24 premiers pour se qualifier en barrages, une sorte de 16es de finale. «Si on regarde le classement, bien sûr qu'on est inquiets. On a trois matchs à jouer, trois finales. Un match à domicile contre Manchester City (22 janvier), une grande équipe, et deux matchs à l'extérieur (contre Salzbourg le 10 décembre et Stuttgart le 29 janvier)». «, a conclu Marquinhos.

IL PASSE LA BARRE DES 100 BUTS EN C1

Lewandowski devient le 3e joueur de l'histoire

En marquant deux fois contre Brest, l'attaquant du FC Barcelone rejoint Lionel Messi et Cristiano Ronaldo dans ce compteur symbolique Robert Lewandowski a un peu plus écrit mardi sa légende en Ligue des champions. L'attaquant polonais du FC Barcelone a effet affolé les compteurs en inscrivant contre Brest (3-0) ses 100e et 101e buts

en C1, lors de la 5e journée de la compétition. En convertissant à la 11e minute un penalty provoqué par une charge illécite du gardien brestois Marco Bizot dans la minute précédente, Lewandowski est devenu le troisième joueur de l'histoire à atteindre la barre des 100 buts inscrits après l'Argentin Lionel Messi et le Portugais Cristiano Ronaldo.

Dans le temps additionnel et alors que Dani Olmo avait inscrit un second but en faveur des Catalans (2-0, 66e), Lewandowski a réalisé un superbe contrôle orienté avant d'ajuster Bizot d'un enroulé du pied droit pour inscrire un doublé, portant son total en Ligue des champions à 101 buts. A 36 ans, l'avant-centre polonais aura certainement du

mal à rejoindre dans la compétition Messi et ses 129 buts et Cristiano Ronaldo et ses 140 buts, mais Lewandowski peut se consoler en devançant les deux superstars du foot mondial au ratio des buts inscrits par nombre de matchs disputés (0,80 contre 0,79 pour Messi et 0,77 pour Ronaldo avant la rencontre face à Brest).

REAL MADRID

Le beau geste de Modric pour un joueur blessé

Un beau geste pour l'aider à tenir le coup. Luka Modric (39 ans) a fait amener son Ballon d'or 2018 à un jeune footballeur de 18 ans qui est hospitalisé depuis plusieurs mois pour une grave blessure à la tête. Le jeune homme, Ivan Scepina, est paralysé du côté gauche et peut à peine parler.

La marque d'attention de la star du Real Madrid lui a permis de toucher le trophée et de poser avec, en plus d'avoir droit à un ballon de la Ligue des champions et un maillot dédié. «Je voulais qu'il l'ait pendant un certain temps. Ils ont ainsi pu prendre une photo avec lui et peut-être que cela l'aidera à rester fort pendant sa convalescence. Dans cette situation difficile, c'était le moins que je puisse faire», a

témoigné Luka Modric, rapportent les médias locaux. Joueur du MNE Kurilovec en troisième division croate, Ivan Scepina a fait une chute de cinq mètres en tombant du toit de sa maison. Cet accident, survenu au mois de juin, a causé une fracture du crâne et une luxation de la mâchoire, en plus de le paralyser partiellement.

Hospitalisé à Krapinske Toplice, au nord de la capitale Zagreb, Ivan Scepina a bénéficié d'un élan de soutien de la part de nombreux footballeurs croates, notamment Joško Gvardiol, Andrej Kramarić et Šime Vrsaljko. Une cagnotte de 250.000 euros a été réunie pour faciliter les soins, qui impliquent notamment une neuroéducation robotisée.

INTER MIAMI

Mascherano nouvel entraîneur

L'Inter Miami, où évolue Lionel Messi, a annoncé mardi la nomination de l'ex-international argentin Javier Mascherano au poste d'entraîneur. «El Jefecito» remplace son compatriote Gerardo «Tata» Martino, qui a démissionné la semaine dernière «pour raisons personnelles», et s'est engagé jusqu'à la fin de la saison 2027 avec Miami.

Ancien coéquipier et Lionel Messi en sélection argentine comme au Barça, l'ancien milieu défensif va donc diriger son ami en Floride. Mais «La Pulga» ne sera pas le seul ancien partenaire que Javier Mascherano va retrouver en MLS.

En plus de l'octuple lauréat

du Ballon d'or, le nouvel entraîneur de l'Inter Miami recroisera ainsi la route de Luis Suarez, Jordi Alba ou encore Sergio Busquets.

Pour rejoindre les autres légendes du Barça à l'Inter Miami, Javier Mascherano a quitté ses fonctions de sélectionneur des U20 argentins où il officiait depuis 2022. Notamment grâce à cette fonction au sein de la Fédération, l'ancien milieu avait régulièrement croisé Lionel Messi en marge des rassemblements de l'Albiceleste.

En Floride, Javier Mascherano va aussi retrouver plusieurs joueurs qu'il a lancés ou appelé en sélection comme Tomas Avilés, Facundo Farias, Federico Redondo

et Benjamin Cremaschi. A la tête d'un effectif ambitieux et composé de plusieurs grands noms du football mondial, le nouveau coach devra rapidement faire oublier l'élimination de l'Inter Miami dès le premier tour des play-offs.

«Tout au long de sa carrière en tant que l'un des meilleurs joueurs du monde et en tant qu'entraîneur expérimenté, Javier a toujours démontré ce qui fait sa grandeur: une détermination implacable avec les connaissances, l'instinct et la compréhension pour la soutenir», a salué David Beckham, co-proprétaire de la franchise floridienne via un communiqué publié sur le site de l'Inter Miami.

PRIX CHEIKH ABDELKRIM DALI

Ouverture de la 4e édition en hommage à l'artiste Nouredine Saoudi

Dans son allocution d'ouverture, la présidente de la Fondation Cheikh Abdelkrim Dali, Wahiba Dali, a souligné que la 4e édition de cette manifestation artistique, coïncidant avec la célébration du 70e anniversaire du déclenchement de la Révolution de 1er Novembre 1954, est une «tribune» qui permet aux jeunes talents de «s'affirmer dans la scène musicale».

Une soirée en hommage au musicien et célèbre interprète de musique andalouse, Nouredine Saoudi, a été animée, lundi soir à Alger, par Lila Borsali et Hamidou, en ouverture de la 4e édition du Prix Cheikh Abdelkrim Dali. Accueilli à l'Opéra d'Alger Boualem Bessaïh, l'hommage a été marqué par la projection d'un film documentaire retraçant le parcours musical de l'artiste, disparu en juillet dernier, en présence des membres de sa famille et des artistes aux côtés de cadres du ministère de la Culture et des Arts, ainsi que des représentants d'établissements culturels. Accompagnée sur scène par l'orchestre de la Fondation Cheikh Abdelkrim Dali, l'icône de la chanson andalouse, Lila Borsali, a interprété avec émotion une partie de la nouba djazaïra, une composition de Nouredine Saoudi exécutée dans le mode sahli, et Harq Ed'dana Wahjati, une valse dont le défunt a également composé la deuxième partie. Devant un public enchanté, l'artiste a également repris quelques extraits tirés du spectacle Rihla (Voyage) que Nouredine Saoudi avait donné avec d'autres artistes, dont Farid



Khoddja et Lamia Madini, en Algérie et à l'étranger. Après avoir fait part de sa «fierté» de participer à cet hommage à l'une des icônes de la musique algérienne, Lila Borsali a attesté que «Nouredine Saoudi a réinterprété le patrimoine musical algérien à sa façon, dans une démarche artistique créatrice et novatrice». «Je garde de lui le souvenir d'un ami et artiste qui m'a toujours soutenue et conseillée», s'est-elle rappelé avec émotion. Algerian travel guides Lui succédant sur scène, le chanteur Hamidou, aux registres musicaux polyvalents, a interprété, pour l'occasion, des pièces de l'andalou comme Rit Erriad, en passant par

du qcid (chaâbi) et un istikhbar en espagnol, pour conclure avec des m'khlissate. Dans son allocution d'ouverture, la présidente de la Fondation Cheikh Abdelkrim Dali, Wahiba Dali, a souligné que la 4e édition de cette manifestation artistique, coïncidant avec la célébration du 70e anniversaire du déclenchement de la Révolution de 1er Novembre 1954, est une «tribune» qui permet aux jeunes talents de «s'affirmer dans la scène musicale». Les épreuves finales, prévues du 26 au 28 novembre au Conservatoire de musique Cheikh Abdelkrim Dali de Kouba (Alger), mettront en compétition 9 candidats issus de Mostaganem, Biskra,

Skikda, Blida et Tipasa. Leurs prestations seront soumises à l'appréciation du jury, présidé par le professeur de musique andalouse Salah Boukli. Les lauréats de cette 4e édition, dédiée à la mémoire de Nouredine Saoudi, seront distingués à l'occasion d'une cérémonie de clôture prévue vendredi à l'Opéra d'Alger avec un concert animé par Meriem Benallal et Samir Toumi. Organisé depuis 2016, le Prix cheikh Abdelkrim Dali, du nom de l'artiste Abdelkrim Dali (1914-1978), grande figure de l'andalou, vise à promouvoir les jeunes talents et à enrichir le patrimoine musical andalou.

R.C.

OUVERTURE DU 8e FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS CONTEMPORAINS

«Façonner la mémoire et enrichir l'identité»

Le Palais de la Culture d'Alger a accueilli, mardi, la 8e édition du Festival International des Arts Contemporains, une exposition qui rassemble 39 pays issus des 5 continents. Cette manifestation artistique se veut une vitrine de la diversité culturelle et des créations contemporaines, offrant un espace d'échange et de réflexion sur les mutations de l'art à l'échelle mondiale. Lors de son allocution d'ouverture, le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, a exprimé

sa vision pour cet événement, mettant en avant la capacité de l'art à «façonner la mémoire et enrichir l'identité», tout en soulignant le rôle primordial de ce festival pour renforcer le rayonnement culturel de l'Algérie.

Il a également rappelé les ambitions renouvelées de cette édition, visant à positionner le festival comme un événement de portée mondiale. Il a insisté sur l'importance de promouvoir une économie des arts et d'attirer les investisse-

ments dans le domaine culturel. Cette année, la présence de l'État de Palestine en tant qu'invité d'honneur souligne l'engagement du festival en faveur des valeurs de paix, de résistance et d'humanité. Le festival offre un espace d'exposition à des artistes nationaux et internationaux. Parmi eux, l'artiste bahreïnien Adnan Abderrahmane Ahmed, qui présente une série de toiles, notamment Princess of My Stories. À ses côtés, l'artiste algérien Yasser Ameer expose son

tableau percutant Do Not Feed the Peace, une œuvre chargée de symbolisme sur les. L'Indien Yusuf Bhopal, quant à lui, propose une série intitulée Line is Life, explorant l'importance des lignes comme métaphores de l'existence humaine. Ali Boukhalifa, un autre talent algérien, met en avant sa série Équitation, célébrant la tradition équestre à travers des compositions vibrantes et dynamiques.

R.C.

TOURNÉES ARTISTIQUES

La caravane nationale de la Mémoire fait escale à Khenchela

La caravane nationale de la Mémoire, qui effectue des tournées artistiques dans les wilayas du Nord et des Hauts-Plateaux en célébration du 70e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution, a fait escale, lundi, à la maison de la culture Ali Souaihi de Khenchela. Cette caravane, organisée par l'Office national de la culture et de l'information (ONCI), mettant en vedette des spectacles pour enfants et pour adultes, a fait briller la troupe Bara'im El Djazair (Les bourgeons de l'Algérie) et l'association de jeux acrobatiques Khellaf Boussemah, qui ont présenté un riche programme destiné à renforcer l'esprit d'appartenance à la patrie et à consolider les valeurs du 1er Novembre chez les jeunes générations.

Le programme concocté pour les adultes a permis au public de se délecter de chants patriotiques et engagés interprétés par un groupe

d'artistes parmi lesquels Hetak Djamel et Redha Seghir. «Outre Khenchela, la caravane observera, en cours de semaine, des haltes dans les wilayas d'Oum El Bouaghi et de Tébessa où les organisateurs espèrent découvrir de jeunes talents et promouvoir la communication culturelle entre les différentes régions de l'Algérie profonde», a déclaré la responsable artistique de la caravane, Fayrouz Mebarek. Le directeur de la culture et des arts de la wilaya de Khenchela, Mohamed El Alouani, a souligné, de son côté, «l'importance de cette manifestation pour mettre en exergue la grandeur de la glorieuse Révolution auprès des jeunes générations» et évoqué «le rôle de l'art dans le renforcement de l'identité nationale parmi les élèves des établissements scolaires et les visiteurs des structures culturelles et de jeunesse».

IL Y A QUARANTE-TROIS ANS DISPARAISAIT HADJ ABDERRAHMENE

L'Inspecteur Tahar a marqué des générations d'Algériens

Hadj Abderrahmene s'est taillé une réputation enviable dans le monde du cinéma et du théâtre. Son style a marqué des générations. Ses films associent qualité cinématographique et réflexion citoyenne.

Ils sont de qualité élevée. Hadj Abderrahmene Ben Mohamed, ayant campé le personnage célèbre de l'inspecteur Tahar, avait créé, avec son complice et ami, Yahia Benmabrouk, «l'Apprenti», le duo le plus célèbre dans l'histoire du cinéma algérien. Né le 12 octobre 1940 dans le quartier de Télémy à Alger, il a

passé son enfance et son adolescence à El Harrach. Il avait commencé à montrer un intérêt pour le cinéma dès son jeune âge. En 1962, à l'âge de 22 ans, il avait rejoint l'ex-Radio et télédiffusion algérienne (RTA) où il avait commencé à travailler comme opérateur technique, puis caméraman. Très passionné par le théâtre, il avait fait ses débuts sous la direction du célèbre comédien, écrivain et metteur en scène Allel El Mouhib (1920-1995), qui était à l'époque enseignant d'art dramatique au Conservatoire municipal d'Alger.

16



● Alger 33°
● Ouargla 39°
● Oran 29°
● Constantine 30°

FADJR 04:47	DOHR 12:31	ASR 15:25	MAGHREB 17:50	ISHA 19:15
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

A DEUX MOIS DU DÉBUT DE SON MANDAT DE DIRECTEUR DE L'OMS POUR L'AFRIQUE DÉCÈS DE FAUSTINE NDUGULILE

Le Tanzanien Faustine Ndugulile, qui devait prendre en février ses fonctions de directeur régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, est décédé à 55 ans, a annoncé hier, la présidente de l'assemblée nationale tanzanienne. Ancien vice-ministre tanzanien de la Santé et député d'une circonscription de la capitale écono-

mique Dar es Salaam, M. Ndugulile est décédé dans la nuit de mardi à mercredi en Inde où il suivait un traitement, a indiqué Tulia Ackson, faisant part de sa "grande tristesse". Aucun détail sur les soins qu'il recevait ou la cause de sa mort n'a été donné. Nommé chef de l'OMS pour l'Afrique en août, Faustine Ndugulile devait prendre ses

fonctions en février 2025 pour un mandat de cinq ans. Le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, s'est dit "choqué et profondément attristé" par ce décès soudain "C'est une perte immense", a également déclaré sur les réseaux sociaux l'actuelle directrice régionale de l'organisation pour l'Afrique, Matshidiso Moeti.

CAN-2024 DE HANDBALL DAMES (1RE JOURNÉE/GR.A)

L'EN L'EMPORTE FACE AU CAP-VERT

La sélection algérienne féminine de handball seniors s'est imposée devant son homologue du Cap Vert sur le score de 20 à 16 (mi-temps : 11-6), pour le compte de la première journée (Gr.A) des Championnats d'Afrique des nations (CAN 2024 dames), disputée hier à Kinshasa en RD Congo. Dans l'autre match de cette première journée inaugurale (Gr.A), la sélection sénégalaise a largement pris le dessus sur le Kenya 39 à 9 (mi-temps : 22-3). Pour le compte de la deuxième journée du Tour préliminaire prévue jeudi, les coéquipières de la meilleure joueuse du match Naili Yousra affronteront l'Egypte (17h00), avant de poursuivre leur aventure continentale face au Congo (30 novembre), le Sénégal (1er décembre) et le Kenya (3 décembre). Le Groupe B est composé de l'Angola, de la RD Congo, de la Guinée, du Cameroun, de l'Ouganda et de la Tunisie. Le staff technique national composé des entraîneurs Riyad Oulmane et Yacine Bouakkaz a sélectionné 19 joueuses pour défendre les chances algériennes. Pour rappel, les quatre premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale, tandis que les quatre premiers du classement final seront qualifiés pour le Mondial-2025 prévu en Allemagne et aux Pays-Bas en décembre 2025.

R.S.

A OULED DJELLAL

UNE RÉCOLTE PRÉVISIONNELLE DE PLUS DE 697.000 QX

La direction des services agricoles de la wilaya d'Ouled Djellal prévoit une production de 697.336 quintaux de diverses variétés de dattes au titre de la saison agricole 2024-2025, apprend-on mercredi auprès du chef du service de production et soutien technique de cette direction, Rabah Hafnaoui. Ces prévisions tablent sur la production de 556.138 quintaux de dattes de la variété "Deglet Nour", plus de 41.000 quintaux de "Ghers" et plus de 99.000 de "Degla Beida" au terme de la campagne de récolte entamée dernièrement à travers les oasis de la wilaya, a précisé à l'APS M. Hafnaoui. Comparativement à la saison précédente, cette récolte est en hausse à la faveur de l'entrée de phase de production de 20.000 palmiers dattiers et des programmes publics de soutien incluant les campagnes de sensibilisation et de prévention des divers fléaux, a précisé la même source. Ainsi, pas moins de 401.790 palmiers producteurs ont été traités contre le Boufaroua (acarien ravageur) et 372.800 palmiers contre le ver de la datte, selon la même source. Connue pour sa vocation phénicienne, la wilaya d'Ouled Djellal compte plus de 733.675 palmiers dattiers dont 661.153 producteurs, a rappelé le même cadre de la direction des services agricoles.

APS

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 // N°957 // PRIX 20 DA

UN COMMUNIQUÉ DU MDN LE SOULIGNE

Reddition d'un terroriste à Bordj Badji Mokhtar

Un terroriste s'est rendu aux autorités militaires de Bordj Badji Mokhtar, et cinq éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés dans différentes opérations menées par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 20 au 26 novembre 2024, indique un bilan opérationnel de l'ANP, rendu public hier.



"Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période allant du 20 au 26 novembre 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", précise la même source. Dans le cadre de la lutte antiterroriste et "grâce aux efforts des unités de l'ANP, le terroriste dénommé Hocine Karzazi, dit Abderrazak, s'est rendu aux autorités militaires de Bordj Badji Mokhtar en 6ème Région

Militaire, en sa possession un (1) pistolet-mitrailleur de type kalachnikov, une (1) bombe de confection artisanale, une quantité de munitions et d'autres effets, tandis que des détachements de l'ANP ont arrêté 5 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations", note le communiqué.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services

de sécurité, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 64 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 5 quintaux et 36 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc", ajoute le communiqué.

Dans le même contexte, "des détachements combinés de l'ANP ont saisi, en coordination avec les services des Douanes, à Oran en 2ème Région militaire, une grande quantité de cocaïne s'élevant à 112,648 kilogrammes, alors que 13,33 kilogrammes de la même substance et 1314165 comprimés psychotropes ont été saisis,

lors de différentes opérations à travers le territoire national", relève la même source. A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah, In Guezzam et Illizi, "des détachements de l'ANP ont arrêté 207 individus et saisi 18 véhicules, 269 groupes électrogènes, 127 marteaux-piqueurs, 4 détecteurs de métaux ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illécite". De même, "15 autres individus ont été arrêtés et 7 fusils de chasse, deux (2) pistolets automatiques, un (1) fusil mitrailleur, 41530 litres de carburants, ainsi que 9,46 quintaux de tabacs et 61,74 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation ont été saisis". D'autre part, les Gardes-côtes "ont déjoué, au niveau de nos côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 213 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 460 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le communiqué.

R.N.

MONOXYDE DE CARBONE

LA PROTECTION CIVILE LANCE UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION

La Direction générale de la protection civile (DGPC), annonce le lancement, dans la wilaya d'Adrar, d'une campagne de sensibilisation et de prévention à grande échelle qui ciblera les différents sites urbains qui ont bénéficié dernièrement d'alimentation en gaz naturel et aussi des détecteurs de monoxyde de carbone, suite à l'opération d'installation de ces détecteurs par les services de Sonelgaz à l'approche de l'hiver. La protection civile précise que cette campagne « sera destinée au grand public avec des activités de sensibilisation et de prévention au profit des établissements d'enseignement des différents cycles, des centres culturels, des résidences universitaires, des mosquées et des écoles coraniques et qui s'étalera jusqu'au 31 mars prochain ».

DE LOURDES ACCUSATIONS PORTÉES À SON ENCONTRE

Kheireddine Zetchi placé en détention provisoire

L'ex-président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi, a été placé en détention préventive, hier, à la prison de Koléa, sur ordre du juge d'instruction de la troisième chambre du pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed. Selon certaines sources, de lourdes accusations portées à l'encontre de ce dernier, liées essentielle-

ment à des délits d'abus intentionnel, de dilapidation intentionnelle de biens publics, de participation à la dilapidation, de conclusion de contrats en violation des dispositions législatives et réglementaires en vue d'accorder des privilèges injustifiés à autrui, et de bénéficier de privilèges injustifiés, à l'occasion de la conclusion de contrats avec l'Etat ou l'un de ses organismes et institu-

tions affiliés. A rappeler qu'une information judiciaire avait été ouverte à l'égard de 14 suspects le 1er juillet dernier, parmi eux deux anciens présidents de la FAF. Président du Paradou AC, club qu'il avait lancé en 1994, Kheireddine Zetchi, a présidé la FAF de mars 2017 à mars 2021 et a décroché la Coupe d'Afrique des Nations en Egypte en 2019.

M.A.

